VI. Annexe 2: Délibérations et engagements des institutions, collectivités et partenaires

- Délibération Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent
- Délibération Conseil Régional
- Délibération Conseil Départemental
- Engagements villes en géographie prioritaire : Aniche, Auberchicourt, Ecaillon, Hornaing, Masny, Montigny en Ostrevent, Pecquencourt et Somain.
- Engagements villes en veille active : Bruille-lez-Marchiennes, Fenain, Marchiennes et Monchecourt.
- Engagements de Monsieur le Procureur représentant les services de Police, Gendarmerie, SPIP et PJJ
- Engagements des bailleurs : Maisons et Cités, Soginorpa, Norévie, SIA Habitat, Partenord Habitat, ICF Habitat Nord-Est
- Engagements de la Caisse des dépôts
- Engagements de la CAF du Nord
- Engagements de la DIRECCTE
- Engagements de la MJSVA
- Engagements de la DRAC Nord-Pas-de-Calais
- Engagements de la DTPJJ Nord
- Engagements de la DRJSCS
- Engagements de Pôle Emploi
- Engagements du Centre Hospitalier de Douai

DELIBERATION

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D'OSTREVENT

Cœur Communauté de Communes d'Ostrevent
D'ici jaillit une nouvelle énergie !
Avenue du Bois
59287 LEWARDE
Tél. +33 (0)3 27 71 37 37
Fax +33 (0)3 27 71 37 38
www.cc-coeurdostrevent.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT du NORD – ARRONDISSEMENT de DOUAI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2015

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 48 titulaires + 12 suppléants
Date de la convocation : 24 juin 2015

Présents *: Rosa LA SPINA, J.Claude DENIS, Xavier BARTOSZEK, Christian VITU, Gilles GREVIN, Pascal JONIAUX, Georges CINO, Alain PAKOSZ, Gérard SARNA, Danièle VERDRON, Frédéric DELANNOY, Alain BRUNEEL, Eric GOUY, Jacky NOTOT, Claude SECONDA, Bernard DELABY, Bruno DAUTREMEPUICH, Jean SAVARY, J.Luc COQUERELLE, Edith BESTIAN, Bernard CIERZNIAK, Joël PIERRACHE, Martine DEVAUX, M.Thérèse CORREAU, Marie-Lise BOURGHELLE, Philippe GILLES, Nancy MARCINIAK, Michelle BLANQUET, Julien QUENNESSON, Marlène MORTUAIRE, Christian TOSOLINI, Simone KHAROUBI, Jean-Luc BOT, Dany HALLAND, J.Michel SIECZKAREK, Patrice BRICOUT.*

Procurations *: M. Hemez à M. Denis, M. Meurdesoif à M. Quennesson J, Mme Stievenard à Mme La Spina, Mme Leroy à M. Savary, M. Devenot à M. Grévin, Mme Duplilet à M. Pakosz, Mme Lambert à M. Delannoy, Mme Maffigan à M. Secondat, Mme Gauthiez à M. Delaby, M. Vanandreweit à M. Pierrache, M. Quennesson JC à Mme Mortuaire.*

Présents sans voix délibérative *: Catherine GRODZISKI, Alain FELEDZIAK, Laurent DUBOIS.*

Excusés *: Laurence BRAY, J.Marc MIDAVAINE, Claudine GORGUET, Nina LAHSSEN, Jeanne-RONAN, Véronique PERONNE, Michel KIKOS, Marcelle BRASSART.*

SOUS-PREFECTURE DE DOUAI
3 JUIL. 2015
ARRIVEE

22. Validation du Contrat unique d'Agglomération

La Politique de la Ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires.

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la Politique de la Ville requiert l'appui de tous les acteurs concernés pour agir simultanément sur tous les leviers : développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, sécurité, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé...

L'année 2015 voit la mise en place du nouveau Contrat Unique d'Agglomération (CUA) 2015/2020 qui redéfinit la géographie prioritaire autour de 8 quartiers prioritaires situés sur les communes d'Aniche, Auberchicourt, Ecaillon, Hornaing, Masny, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt et Somain et de 4 quartiers en veille active situés à Fenain, Bruille-lez-Marchiennes, Marchiennes et Monchecourt.

Le CUA est composé de plusieurs documents :

- le Pacte de Cohésion Sociale Territoriale (PCST).
- les engagements de chaque partenaire signataire du contrat.
- le schéma de gouvernance du contrat et des programmations annuelles.
- le descriptif de l'ingénierie dédiée à l'animation et le suivi du contrat.
- le rôle et les modalités de création et de fonctionnement des conseils citoyens.

Le PCST constitue le socle de la nouvelle Politique de la Ville puisqu'il servira de grille de sélection pour l'attribution de financements aux projets communaux et intercommunaux, et de grille d'évaluation de la politique de la ville et de mesure de l'efficience de la consommation des moyens financiers investis.

Il est organisé en quatre piliers :

Pour un renforcement de la cohésion sociale,

Pour l'accès à l'emploi et le développement économique,

Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers,

Valeurs de la laïcité et citoyenneté.

A ces piliers, s'ajoute un volet européen décrivant une stratégie intégrée en faveur du développement et de l'aménagement durable du territoire. Le pilotage du nouveau Contrat Unique d'Agglomération est désormais de la responsabilité de Cœur d'Ostrevent.

Un comité de pilotage est créé ; chacun des partenaires signataires y auront un rôle important en particulier chacun des 12 maires concernés. Il est co-animé par le président de la CCCO et par Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement de Douai.

Ce sont les instances décrites dans le schéma de gouvernance qui décideront, sur la base du PCST, de l'attribution des crédits nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et communaux en faveur des projets retenus.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider le Contrat Unique d'Agglomération 2015-2020, et autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre et au suivi moral, administratif et financier du Contrat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

le Président,

Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

Frédéric DELANNOY

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

REGION NORD - PAS DE CALAIS
COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL

Délibération n° (provisoire 48392)
Réunion du 16 février 2015

Exercice Budgétaire : 2015 Programme : 51 Politique de la ville

Thème : Citoyenneté

Objet : Délibération cadre : Engagement de la Région Nord-Pas de Calais dans la Politique de la Ville à travers sa démarche de Développement Social Durable des Territoires

La Commission Permanente du Conseil Régional Nord - Pas de Calais réunie le 16 février 2015, sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2015, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20102707 des 15, 16 et 17 décembre 2010 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 20100614 des 21 et 22 avril 2010 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis émis par la Commission Citoyenneté, relations internationales, coopération décentralisée lors de sa réunion du 13 janvier 2015,

PREAMBULE :
Dans le contexte de réforme nationale de la politique de la ville (*loi du 22 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine)*, la Région sera signataire des contrats de ville. Cette nouvelle prérogative amène la Région à définir son rôle aux côtés des intercommunalités afin de réduire les inégalités sociales et territoriales.

DECIDE

D'engager la Région Nord-Pas de Calais dans la politique de la ville à travers sa démarche de Développement Social Durable des Territoires autour de trois objectifs :

- Promouvoir de nouveaux modèles territoriaux de développement au travers de la Troisième Révolution Industrielle - TRI.
- Mettre les initiatives pour l'avenir et l'emploi des jeunes au cœur des politiques régionales.
- Favoriser l'émancipation des individus et leur capacité d'intégration dans la société.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil Régional à signer l'ensemble des contrats de ville sous réserve :

- qu'ils soient en adéquation avec les priorités définies et les modalités d'engagement de la Région ;
- qu'ils soient validés par le Comité de pilotage Développement Social Durable des Territoires.

Daniel PERCHERON

Président du Conseil Régional

ANNEXE DE LA DELIBERATION N°(provisoire 48392)

DELIBERATION CADRE

Introduction : Contexte de la démarche

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine portant réforme de la politique de la ville adoptée le 21 février 2014:

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le cadre d'action de cette nouvelle politique doit se traduire par la signature de contrats de ville : contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique. Ce contrat devra respecter certains principes essentiels à sa réussite.

- Il doit être **porté par l'intercommunalité** et doit fédérer l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville, au plus tôt, **dès le début du processus**
- La **mobilisation des moyens et outils du droit commun** des collectivités territoriales et de l'Etat **doit être préalable à toute mobilisation de crédits spécifiques** de la politique de la ville
- La **mobilisation des fonds européens (FSE, FEDER) doit être inscrite dans les programmes opérationnels élaborés par les Régions**. Pour rappel : 81 M€ du PO FEDER sont consacrés à la politique de la ville
- La notion de **projet intégré** peut être **facilitée par l'association large des différents partenaires** dans les discussions sur le contrat de ville
- La mise en place des **conseils citoyens concrétise le principe de co-construction** du contrat de ville avec les habitants des quartiers prioritaires

La loi précise également, dans son article 6, que les contrats de ville seront signés par les Départements et les Régions.
Pour le Nord –Pas de Calais ce sont 24 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) qui sont concernés par la nouvelle géographie prioritaire dont 13 représentent 85 % de la population vivant en quartier prioritaire.

I. Positionnement du Conseil régional Nord – Pas de Calais

Grands Projets de Ville, Opérations de Renouvellement Urbain, Contrats d'agglomération..., le Conseil Régional s'est toujours fortement investi auprès des collectivités locales pour améliorer le quotidien des habitants du Nord - Pas de Calais et assurer aux territoires urbains un développement équilibré. L'action de la Région dans la politique de la ville s'est traduite par un certain nombre de dispositifs originaux tels que « Nos Quartiers d'été » ou les « Fonds de Participation des Habitants ».

Engagé auprès de l'Etat dans le cadre des Contrats de ville jusque 2006, année où ce dernier a modifié son mode partenarial en créant les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, le Conseil Régional a continué à s'impliquer en conservant la géographie prioritaire dont l'Etat s'était écarté.

Depuis 2012, **la stratégie « Développement social durable des territoires - DSDT » mise en œuvre par la Région Nord-Pas de calais a anticipé la réforme de la politique de la ville au niveau national** en prenant en compte les différents type d'enjeux (sociaux, urbains économiques, durables) dans une démarche intégrée dans un souci d'égalité des territoires et en instaurant un dialogue renforcé avec les intercommunalités.

Avec la nouvelle politique de la Ville, le Conseil Régional est donc appelé à réinscrire son engagement sous la forme de contractualisation.

1. Implication de la Région vis à vis des territoires vulnérables

La Région Nord-Pas de Calais est fortement engagée dans la Politique de la Ville depuis de nombreuses années, dans le cadre de la **rénovation urbaine des quartiers** et de l'amélioration de la **cohésion sociale.**

La Région a repositionné son intervention dans le cadre d'une stratégie de **développement social durable des territoires** qui ambitionne d'impulser une démarche d'égalité des territoires dans une logique de transformation économique, écologique et sociale qui profite à tous.

Le Développement social durable des territoires (DSDT) s'inscrit dans le cadre suivant :

- Des démarches et dispositifs favorisant la **mobilisation des habitants** des quartiers défavorisés et leur implication citoyenne (au travers de fonds dédiés à la participation : Fonds de Participation des Habitants, Fonds d'initiatives des Territoires et des Acteurs, Nos Quartiers d'Eté, Fonds de Travaux Urbains, Gestion Urbaine de Proximité, Appui méthodologique)
- **Une approche différenciée des territoires** (plus large que les seuls quartiers prioritaires de l'Etat, afin de relire la logique de territorialisation de l'action régionale au profit d'une plus grande cohésion sociale et territoriale) ;
- Des collectivités territoriales compétentes sur lesquelles s'appuyer, principalement les EPCI, dans une logique de mobilisation renforcée des politiques régionales au service du projet de territoire.

Alors que l'approche de l'Etat se base exclusivement sur une logique de réparation, concentrée sur quelques périmètres parfois très petits, la stratégie DSDT propose d'appuyer les intercommunalités dans un projet de territoire global au-delà des seuls quartiers relevant de la géographie prioritaire de l'Etat. Même si les enjeux des quartiers définis dans le cadre de la réforme restent une priorité pour les partenaires signataires, la Région souhaitera une approche plus globale favorisant l'attractivité et l'égalité des territoires (urbains et ruraux). En effet, l'accroissement des inégalités territoriales sont le produit de politiques de développement local, qu'il faut rééquilibrer dans leur déploiement sur le territoire et reconfigurer dans leur mode d'intervention afin qu'elles favorisent davantage l'inclusion et l'innovation sociale des quartiers prioritaires.

Ces enjeux sont notamment révélateurs d'un besoin de synergie entre action régionale et acteurs territoriaux afin de

- **Renforcer les relations avec les territoires fragiles qui ne sont pas toujours en capacité de dialoguer avec la Région sur les objectifs de droit commun,**
- **Favoriser de nouveaux liens au travers de politiques à mieux articuler avec les politiques locales.**

Les institutions et partenaires devront également transformer leur manière d'agir et d'accompagner les projets des territoires. Dans cette perspective, l'enjeu pour la Région est de favoriser la mise en place de projets de développement intégrés, mobilisant un ensemble de partenaires autour d'objectifs de développement partagés. Ces projets structurant devront :

- **Répondre aux enjeux de développement territorial qui contribuent à la réduction des inégalités socio-spatiales en s'appuyant sur une stratégie de territoire pilotée par l'intercommunalité ;**
- **Susciter les espaces de dialogue et de projet mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,**
- **S'appuyer sur l'engagement et la mobilisation effective et articulée des leviers de chacun des partenaires mobilisés dans le cadre des contrats de ville 2015-2020.**

2. Trois piliers d'intervention de la Région Nord-Pas de Calais

Sur la base de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et des Directives Régionales d'Aménagement (DRA) Egalité des territoires, Mobilités, **la Région souhaite renforcer son point de vue partagé avec l'ensemble des partenaires** autour de trois objectifs.

Objectif 1 Promouvoir de nouveaux modèles de développement économique territoriaux au travers de la Troisième Révolution Industrielle - TRI.

Eléments de contexte national :

L'Etat mobilise les partenaires financiers pour le développement économique dans les quartiers prioritaires avec le **Programme des Investissements d'avenir et la Caisse des dépôts** (600 millions d'euros sur la période 2014-2020), **l'établissement public pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) ; Celui-ci** engagera 75 millions d'euros en faveur du développement du commerce de proximité dans les quartiers et la réforme du cadre d'intervention du **Fonds d'investissement pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac)** se fera notamment au bénéfice des territoires fragiles dont les quartiers de la politique de la ville.

La création d'un nouvel outil a été annoncé, le 5 février 2015, **l'agence de développement économique** chargée « de stimuler le développement économique dans les quartiers en attribuant des moyens financiers pour la création et le développement des entreprises ».

Cette mobilisation des politiques de l'Etat vise à agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles.

A/ Enjeux et piliers de la TRI

Sur la base et en complémentarité avec la Stratégie Régionale Climat, volet du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, adoptée en septembre 2013, le « master plan » de Jeremy Rifkin, a pour ambition de faire passer la région Nord-Pas-de-Calais dans « la troisième révolution industrielle ».
A l'horizon 2050, le Nord-Pas-de-Calais devra avoir réduit de 60 % sa consommation énergétique et divisé par quatre ses émissions de gaz à effet de serre en s'appuyant sur les grands leviers du Schéma régional d'aménagement et de développement durable. La troisième révolution industrielle s'articule autour de cinq piliers :

- énergies renouvelables,
- bâtiments producteurs d'énergie,
- stockage de l'énergie,
- réseaux intelligents,
- transports non polluants

Ces cinq piliers doivent être envisagés dans un cadre de réflexion plus global visant à développer des modèles économiques différents et aptes à structurer des actions nouvelles selon les trois grands principes transversaux de la TRI : l'économie circulaire, l'efficacité énergétique et l'économie de la fonctionnalité.

B/ La mobilisation des acteurs

La troisième révolution industrielle constitue une formidable opportunité pour enrichir les perspectives de développement local et améliorer la qualité de vie notamment par la consommation responsable :

- Développement d'une économie de la fonctionnalité, développement d'un système de consommation basé sur des services (économie de partage), augmentation de la durée de vie des produits par des actes de réparation, de réemploi, développement de l'économie sociale

et solidaire, développement des circuits courts, de la consommation de proximité
- Réduction du gaspillage alimentaire, développement de l'agriculture urbaine pour lutter contre la précarité alimentaire
- Mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable.

Les politiques principalement concernées par cet objectif sont les politiques d'Aménagement durable, de développement économique, de rénovation urbaine, de transports, d'environnement, de démocratie participative, de développement du numérique et relatives à l'énergie (Plan Climat Energie Territorial - PCET, 100 000 logements, Efficacité eau énergie dans les lycées -EfEEL ...).

Les territoires de projet (pays, agglomérations) de la région sont accompagnés depuis 2008, par l'ADEME et la Région, dans des démarches de Plans Climat Territoriaux, visant à mobiliser l'ensemble des acteurs de leur territoire et donnant lieu à signature de Contrat d'Objectifs Territorial « Climat » dont la seconde génération, à partir de 2015, va permettre de décliner la Stratégie Régionale Climat et de mettre en œuvre la Troisième Révolution Industrielle.

Objectif 2 Mettre les initiatives pour l'avenir et l'emploi des jeunes au cœur des politiques régionales

Eléments de contexte national :

La Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires établie entre le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du dialogue social et le Ministre délégué à la ville fait état d'un taux de chômage particulièrement élevé en Zones Urbaines Sensibles (22.7% de la population y résidant contre 8.5% hors ZUS). Les jeunes sont fortement concernés par ce chômage (plus de 40%). L'objectif affiché par l'État est de réduire de moitié l'écart entre le taux de chômage dans les quartiers et la moyenne du reste du territoire.

La mobilisation de la politique emploi dans ces quartiers s'appuiera sur 3 axes : faciliter la **création d'emplois et d'activités** pour dynamiser les territoires et ouvrir des opportunités à leurs résidents, renforcer la **mobilisation des leviers adaptés de la politique de l'emploi** afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population constituant des facteurs de risque de chômage **et lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel**.

L'accès à l'emploi (notamment sur les territoires les plus fragilisés), s'inscrit dans le cadre **de la stratégie régionale en matière de développement économique** qui doit être questionnée au regard du niveau de qualification de la population.
La **stratégie de développement économique (SRDE/PLDE) coordonnée à la politique de formation** initiée et pilotée par la Région (initiale en voie scolaire, apprentissage, Programme Régional de Formation et enseignement supérieur) s'appuie sur la croissance économique du territoire par le développement des secteurs d'excellence et le renforcement des locomotives économiques, mais aussi par le développement d'activité économique de proximité, comme par exemple l'Économie Sociale et Solidaire.

En région Nord – Pas de Calais, l'emploi est un enjeu politique important :
- 13% de chômage en région (9,8 % en France métropolitaine)
- Chômage des Jeunes : 45% chez les jeunes des quartiers et 25% de manière générale en France.
- De plus un nombre conséquent de jeunes ne dispose d'aucun diplôme (61% des jeunes des quartiers en région Nord – Pas de Calais).

La Région Nord – Pas de Calais est engagée avec ses partenaires pour **faire de l'emploi des jeunes une priorité.** Cela se traduit opérationnellement par le Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des jeunes qui

vise à renforcer l'efficacité du « circuit court » entre les jeunes et les chefs d'entreprise, et qui a déjà permis à près de 28 000 jeunes de prendre en main leur propre destin.

Elle se mobilise dans ses politiques pour lever les freins à l'emploi que ce soit sur les questions de formation (démocratisation de l'enseignement supérieur, amplification des articulations Economie-Formation professionnelle au travers des contrats d'objectifs sectoriels, *Forum des Mille* pour une carte prospective partagée de la formation professionnelle, gratuité des TER, apprentissage, mobilité des jeunes à l'international) mais aussi de santé, de citoyenneté, de culture pour permettre au plus grand nombre de s'inscrire dans des démarches de formation et d'insertion par l'activité économique. Les plateformes pour l'avenir et l'emploi des jeunes en sont une déclinaison opérationnelle.
De même, la Région agit pour offrir aux jeunes des lieux de formation (lycées, CFA...) de qualité et des internats « nouvelle génération » de la réussite pour tous, dotés de projets éducatifs et pédagogiques et ouverts notamment aux jeunes issus des quartiers prioritaires « politique de la ville », afin de favoriser la réussite scolaire de toutes et tous.

La carte des formations professionnelles initiales doit permettre de répondre aux besoins en compétence de l'économie régionale, d'élever les niveaux de qualifications, d'offrir aux jeunes des parcours de formation de bac – 3 à bac +3 et au-delà, tout en répondant aux besoins des territoires.
Pour cela, la Région souhaite aller vers de véritables pôles de formation identifiés offrant dans la mesure du possible des voies de formation complémentaires (formation professionnelle initiale en voie scolaire, apprentissage et formation permanente), partenaires des entreprises des territoires, afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics, en particulier des jeunes.
Dans ce contexte, l'articulation entre formation et emploi doit pouvoir se faire dans chaque territoire selon sa spécificité.

Eléments de contexte européens :

L'initiative pour l'emploi des Jeunes (IEJ)
Engagée en faveur de l'emploi des jeunes, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) vise à offrir un parcours d'insertion professionnel et social aux jeunes en difficulté. Elle cible tous les jeunes de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi (dénommés NEET). L'objectif est de les aider à trouver rapidement une solution d'intégration professionnelle dans l'esprit de la Garantie européenne pour la Jeunesse.
A travers cette initiative, l'Europe renforce les crédits engagés par le Fonds Social Européen (FSE) en faveur des jeunes dans les régions à fort taux de chômage des jeunes. Le Nord – Pas de Calais est l'une des 16 régions bénéficiaires de cette aide spécifique.
Grâce à la contribution européenne, près de 110 millions d'euros sont mobilisés pour lutter contre le chômage des jeunes dans la région. 70 000 jeunes sont potentiellement concernés.
En Nord – Pas de Calais, la gestion de l'IEJ est partagée entre l'Etat et le Conseil régional. Elle s'exerce dans le cadre de deux programmes opérationnels :
- Le programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'IEJ.
- Le programme opérationnel régional Nord – Pas de Calais – axe 5 : Agir pour l'insertion des jeunes NEETs (IEJ) (en cours de validation par la Commission européenne).

Le Fonds Social Européen préconise de cibler 10% de bénéficiaires relevant des territoires prioritaires de la politique de la ville.

Les politiques principalement concernées par cet objectif sont les politiques de développement économique, de formation initiale et permanente, d'apprentissage mais aussi la jeunesse, la culture, l'éducation populaire...

Objectif 3 Favoriser l'émancipation des individus et leur capacité d'intégration dans la société

Un des enjeux majeurs de la réforme de la politique de la ville est la **participation des habitants** : le pouvoir d'agir des habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sera renforcé grâce aux « conseils citoyens ».
Favoriser la prise de parole, garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville, créer un espace de propositions et d'initiative à partir des besoins des habitants, mais aussi assurer le renouvellement démocratique et la recréation d'un lien trop souvent distendu entre les habitants et les institutions, tels sont les objectifs de ces conseils.

La Région développe depuis de nombreuses années des politiques en faveur de la cohésion sociale qui se traduisent par deux enjeux du SRADDT répondant à cet objectif : « Promouvoir le bien-être et le mieux vivre ensemble » et « mobiliser les ressorts de la citoyenneté et favoriser les pratiques interterritoriales ».

« Promouvoir le bien-être et le mieux vivre ensemble »
Se nourrir, se loger, se soigner, se déplacer, voir accès à la nature et un cadre de vie agréable ou encore avoir accès à l'information. Trop d'habitants de la région n'ont toujours pas accès aux biens communs et aux services essentiels, faute de ressources ou de moyens. **Pour combattre les inégalités sociales et territoriales encore très importantes dans la région et viser un développement équilibré du territoire régional, il s'agit de repenser l'action publique comme la territorialité des politiques publiques.**

- Faire du service public et de l'action publique des éléments majeurs de la cohésion sociale
- Renforcer la cohésion territoriale
- Poursuivre les efforts en matière de santé et améliorer le bien-être pour réduire l'impact des inégalités sociales et territoriales

« Mobiliser les ressorts de la citoyenneté et favoriser les pratiques interterritoriales »

- Promouvoir une citoyenneté porteuse d'un projet d'émancipation individuelle et de construction collective du vivre ensemble
- Favoriser la participation démocratique dans les fonctionnements institutionnels économiques et sociaux
- Consolider les outils d'une intelligence régionale
- Accompagner les transformations du système institutionnel local.

La prise en charge de cet objectif renvoie, pour l'essentiel, aux **politiques qui contribuent à l'autonomie de personnes**.

En matière de cohésion sociale, la Région dispose de nombreuses interventions et souhaite renforcer son action dans les territoires les plus vulnérables autour :

- des **dispositifs d'accompagnement du milieu associatif ;**
- **des sujets transversaux en faveur de la jeunesse, de la lutte contre toutes les discriminations ou encore dans le cadre de l'égalité femmes/hommes ;**
- **de sa politique culturelle** en favorisant le **soutien à la création artistique**, à une **offre culturelle et artistique renouvelée**, le développement culturel notamment au travers des évènements favorisant la démocratisation culturelle et l'implication des habitants ;
- **de son soutien en priorité sur les champs de la participation citoyenne,** à travers la politique de démocratie participative, (l'organisation de débats publics, le budget participatif des lycéens et les fonds participatifs), d'éducation populaire et de participation des habitants dans le cadre de la politique de la ville ;
- **de la nature en ville,** à travers l'aménagement des trames vertes et bleues, d'espaces de biodiversité, de jardins partagés, de qualification des paysages.

II. Modalités d'intervention de la Région Nord-Pas de Calais

1/ Droit commun

Il est nécessaire de mobiliser prioritairement les politiques de droit commun sur l'ensemble des territoires, y compris les moins attractifs.

Les Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable, de développement économique, de formation et d'enseignement supérieur et de recherche doivent être pris en compte dans les démarches engagées par les territoires.
La déclinaison et l'organisation de ces politiques au niveau territorial sont les cadres d'intervention de la Région.
Cela nécessite une articulation entre les gouvernances des contrats de ville et des schémas mis en place sur les territoires.

2/ Crédits spécifiques

Les moyens du droit commun pourront être renforcés par la mobilisation de crédits spécifiques au titre du renouvellement urbain et de la cohésion sociale.

A/ Cohésion sociale

Les projets de Développement Social Durable du Territoire devront contribuer à la transformation sociale et urbaine du territoire en s'appuyant sur une méthode clairement définie permettant d'accompagner durablement le développement territorial. Quatre types d'accompagnement sont proposés par la Région :

- Mobiliser tous les publics, y compris les plus éloignés des acteurs institutionnels et socio-culturels
- Développer les expérimentations et les innovations sociales
- Accompagner et structurer le Développement Social Durable des Territoires
- Développer la Gestion Urbaine de Proximité

La réforme de la politique de la ville fait de la participation des habitants son fer de lance. La Région, par son engagement depuis une vingtaine d'années dans les dispositifs de démocratie participative, est un partenaire de premier plan sur cette question.

Elle encouragera toutes les démarches développant la capacité d'agir des habitants et encouragera la mise en réseau des conseils citoyens et la mise en place d'instance territoriale de débat public favorisant une véritable prise en compte de la parole des habitants au niveau intercommunal.

B/ Rénovation urbaine

A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU)
En signant en 2005 la première convention régionale avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), le Conseil Régional réaffirmait une volonté déjà fortement ancrée dans son budget : réparer « l'histoire urbaine du Nord - Pas de Calais » en s'adossant à la politique nationale pour en amplifier les effets et continuer les efforts déjà consentis lors de la mise en place des Grands Projets de Ville (GPV) et des Opérations de Renouvellement Urbain (ORU).
Dans le cadre de cette convention, le Conseil Régional a souhaité prioriser son action sur la qualité de vie des habitants en privilégiant :

- l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers (la création ou le renforcement de nouveaux services aux habitants) ;
- la recomposition urbaine pour intégrer les quartiers dans les villes ;
- la qualité de l'habitat.

La Région a par ailleurs, au travers de son intervention qui a atteint près de 360 millions d'euros, souhaité tenir compte également de la réalité et des spécificités du Nord - Pas de Calais avec son habitat textile, sidérurgique et les cités minières en intégrant 30 communes du bassin minier issues des dispositifs antérieurs GPV-ORU dans le champ d'application de la rénovation urbaine.

Ces conventions couvrent la période 2005-2015 et permettent le soutien de projets de rénovation urbaine complexes, portant sur des actions concertées et cohérentes dépassant la simple approche d'embellissement ou la juxtaposition d'interventions ponctuelles.

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)
Dans le cadre de la loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion, l'Etat a souhaité en 2009 étendre la rénovation urbaine aux quartiers anciens dégradés en lançant un appel à candidatures à l'attention des villes et des EPCI. La Région a acté le principe de conventionner avec l'Etat, l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) et l'ANRU en mobilisant 15 M€ autour de plusieurs objectifs sur 4 sites (14 communes) :

- la lutte contre l'habitat indigne,
- la requalification durable et énergétique de l'habitat ancien dégradé, notamment dans le cadre d'opérations programmées de types OPAH-RU (éco-primes), PIG...,
- la lutte contre la vacance, le soutien aux opérations d'amélioration du cadre de vie et de qualité urbaine,
- la prise en compte des démarches de développement durable dans les projets, intégrant la participation des habitants, la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), la lutte contre la précarité énergétique.

L'implication de la Région dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville engagée par le gouvernement, le Comité Interministériel de la Ville (CIV) a proposé de concentrer le prochain programme de renouvellement urbain sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus lourds (200 quartiers relevant d'un enjeu national, 200 autres d'un niveau régional).
Si le contrat unique sera bien signé à l'échelle de l'agglomération, il comportera pour les communes concernées des conventions d'application « renouvellement urbain » confiées aux intercommunalités, faisant suite aux protocoles de préfiguration inscrits dans les contrats de ville.
Les enjeux de la mixité sociale, du logement, de la Gestion Urbaine de Proximité et du désenclavement des quartiers sont soulignés. Une enveloppe de 5 milliards serait mobilisée dont 17% pour les quartiers relevant d'un enjeu régional.
Outre le fait que la Région pourra être partenaire des programmes de Rénovation urbaine sur les quartiers retenus par l'Etat au travers de la mise en œuvre de ses compétences (lycées, transports, emploi/formation...), son engagement peut de nouveau jouer un effet levier non négligeable sur le territoire régional en :

- ciblant les modalités de son partenariat par une mobilisation de ses politiques de droit commun sur les quartiers retenus et par une « territorialisation » des crédits spécifiques « politique de la ville »
- identifiant une enveloppe dédiée pour inscrire dans les projets de rénovation urbaine la mise en œuvre des priorités régionales (plan 100 000 logements [Investissement et accompagnement], la lutte contre la précarité énergétique, la TESR, la troisième révolution industrielle, l'égalité des territoires, la lutte contre la péri-urbanisation (priorité au quartier ancien dégradé) et de façon optionnelle les interventions type PRU 1 sur les équipements ou l'espace public.

La Région définira les modalités de son intervention lors d'une délibération cadre lors du 1er semestre 2015 qui précisera les périmètres d'intervention choisis en accord avec la stratégie portée par l'EPCI dans le cadre du contrat de ville, les modalités de gouvernance et d'association avec les partenaires signataires et les critères de ses financements.

2/ Crédits européens et Investissements Territoriaux Intégrés

A/ Politique de cohésion européenne

La Région Nord-Pas de Calais est une région en transition qui inscrit son action dans le cadre des objectifs cibles de la cohésion européenne centrés sur l'emploi, la Recherche & Développement, le changement climatique et les énergies durables, l'éducation et la lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales.

Pour rappel, les cinq objectifs de l'UE pour 2020 sont :

1. **Emploi**
   - Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans
2. **Recherche et développement**
   - Investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement
3. **Changement climatique et énergies durables**
   - Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (voire de 30 %, si les conditions le permettent) par rapport à 1990
   - Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %
   - Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique
4. **Éducation**
   - Abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10 %
   - Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans
5. **Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**
   - Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'Association des Régions de France s'est engagée auprès du Ministère de la Ville à mobiliser au moins 10 % des crédits européens en faveur des quartiers prioritaires.

La Région Nord – Pas de Calais, consciente des enjeux socio-économiques de son territoire, a souhaité renforcer cette mobilisation et la porter à près de 12% des crédits européens du FEDER au travers des Investissements Territoriaux Intégrés soit près de 81 M€.

La mobilisation du FEDER témoigne de la stratégie concentrée sur le soutien aux aires urbaines identifiées comme prioritaires pour la nouvelle politique de la ville et mise en œuvre à travers des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI).

B/ Investissement Territorial Intégré (ITI)

L'Investissement Territorial Intégré (ITI) constitue un nouvel instrument créé pour la période 2014-2020. Les règlements européens le définissent comme un mécanisme de mise en œuvre territorial qui permet de soutenir une stratégie territoriale à caractère intégré, en couplant les budgets d'au moins deux axes prioritaires différents retenus dans un ou plusieurs programmes.

Si la mobilisation de l'ITI ne sera possible qu'au titre du FEDER, l'EPCI candidat à un ITI devra cependant présenter sa stratégie de mobilisation des fonds européens globale, en et hors ITI, afin de permettre une meilleure appréhension de la cohérence globale du projet du territoire. Cela concerne en particulier le FSE et les programmes de coopération, de sorte à soutenir les mesures liées à l'emploi, l'éducation, la formation ou la lutte contre toutes sortes d'exclusion.
Chaque ITI constituera donc le volet européen du contrat de ville, ou une partie de celui-ci, et la gouvernance de l'ITI sera celle du contrat de ville.

L'enveloppe globale réservée pour des ITI au sein du PO FEDER Nord – Pas de Calais 2014-2020 est de 81 000 000 € pouvant être mobilisée sur 4 axes du Programme Européen :

- L'axe 1 - investir pour une région de la connaissance, entreprenante, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la Sri-Si (Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente) : 12 M€

- L'axe 2 - Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêts publics : 6 M€

- L'axe 3 - Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais : 36 M€

- L'axe 4 - Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité : 27 M€

Les agglomérations comptant plus de 10.000 habitants en quartiers prioritaires peuvent répondre à l'appel à candidatures lancée par le Conseil Régional afin de bénéficier des montants ainsi réservés.

Les ITI seront sélectionnés à l'issue du présent appel à candidatures qui comporte trois phases successives : la présélection des candidats, la constitution du dossier de candidature, la sélection des candidatures.

Au lancement de l'appel à candidatures, 13 EPCI sont éligibles au regard de la liste des quartiers prioritaires publiée par décret :

- Lille Métropole Communauté Urbaine
- CA Lens – Liévin
- Artois Comm.
- CA de la Porte du Hainaut
- CU Dunkerque
- CA Maubeuge – Val de Sambre
- CA Valenciennes Métropole
- CA Boulonnais
- CA Calaisis
- CC Cœur d'Ostrevent
- CA Douaisis
- CA Hénin – Carvin
- CU Arras

Les priorités identifiées dans les ITI seront à programmer avant le 31 décembre 2018, date à laquelle les montants réservés pour un ITI non programmés seront automatiquement ouverts à la programmation à l'ensemble des bénéficiaires potentiels définis pour la priorité et programmés selon le rythme et les modalités de sélection propres à chaque priorité.

Un accompagnement des services régionaux est prévu pour permettre à l'EPCI de construire conjointement avec la Région les projets intégrés.

III. Gouvernance et suivi

1. Participation à la gouvernance des contrats de ville

A/ Modalités de validation, d'engagement et de signature des contrats de ville

La Région souhaite être partenaire à part entière des contrats de ville. Elle doit donc être mobilisée dans les instances de gouvernance des contrats élaborés par les EPCI.

La Région sera donc signataire des contrats de ville dans la mesure où :

- Les orientations stratégiques et opérationnelles du projet de territoire et de sa déclinaison en

contrat de ville s'inscrivent en cohérence avec les priorités d'intervention de la Région ;
- Les engagements des différents partenaires, notamment ECPI, villes, Etat, Départements sont précisés au regard des enjeux du territoire

Les priorités définies par la Région, dans la délibération cadre, guideront les EPCI dans la construction de leur contrat de ville et leur déclinaison dans les engagements de chaque partenaire.

Les enjeux du développement économique et de formation des territoires prioritaires doivent être inscrits dans les Plans locaux de développement économique qui regroupent instances consulaires, élus et acteurs économiques et de formation du territoire. Cela représente une condition de réussite pour les territoires entreprenants de la Région.

Les enjeux de cohésion sociale, de rénovation urbaine et de projets européens seront suivis dans le cadre des instances du contrat de ville. Les intercommunalités en charge du pilotage et de l'animation des contrats de ville devront veiller à la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation associant les différents partenaires susceptibles de fournir des données et des analyses.
A ce titre, la Région y contribuera dans le cadre des politiques publiques de compétence obligatoire qu'elle conduit.

La Région veillera à ce que les intercommunalités en charge du pilotage de la politique de la ville s'assurent de la mise en place d'instances de gouvernance ouvertes pour que des projets collaboratifs puissent émerger et faciliter l'appropriation des acteurs du territoire.

B/ Engagements et mobilisation des moyens de la Région

La réforme des collectivités territoriales et les élections à venir ne permettent pas de s'engager pour la durée des contrats de ville. **Il est donc proposé que la Région signe les contrats de ville, ne s'engage au travers ses moyens de droit commun que pour l'année 2015 et qu'une clause de revoyure soit inscrite dans chaque contrat pour déterminer les engagements spécifiques de la Région à partir de 2016.**

La Région s'engage à mobiliser ses dispositifs régionaux, tant ceux relevant de ses crédits spécifiques que des moyens des politiques de droit commun, pour favoriser la mise en œuvre de projets répondant aux enjeux des contrats de ville (sous réserve des critères de ses politiques et au travers d'objectifs partagés entre la Région et l'EPCI).

C/ Partenariat dans le cadre des contrats de ville

24 Contrats de ville seront signés au cours de cette année 2015. Ces derniers revêtent des réalités différentes suivant le niveau de difficulté, le nombre de communes ou les capacités d'ingénierie des territoires.

Il est nécessaire de construire un accompagnement régional et départemental avec les institutions concernées (notamment l'Etat et le Département) pour réfléchir à une stratégie à la hauteur des enjeux rencontrés par les territoires dans une logique de lutte contre les inégalités sociales et territoriales en s'appuyant sur le centre régional de ressources « politique de la ville » - l'IREV.

2. Mise en place de la gouvernance interne de la Région Nord-Pas de Calais

A/ Pilotage politique

Le comité de pilotage « Développement Social Durable des Territoires » est l'instance de pilotage du Conseil régional pour le suivi des contrats de ville.

Il est présidé par les Vice-Présidents chargés des politiques de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique.

Il se réunit au moins une fois par trimestre jusqu'à la finalisation des contrats de ville et des conventions d'application et autant que de besoin pour valider les dits contrats avant leur signature.

B/ Pilotage technique

Le comité de suivi « Développement Social Durable des Territoires » est l'instance technique des contrats de ville. Il prépare le comité de pilotage.

Il est piloté par le Directeur Général des Services, en collaboration avec les Directions principalement concernées.

C/ Modalités de validation des contrats de ville dans les instances régionales

La Commission Thématique « Citoyenneté, relations internationales, coopération décentralisée » (C13) est la commission pilote. Y seront présentés les contrats de ville pour information avant le passage en Commission Permanente.

Pour ce faire, la C13 s'appuiera sur un groupe technique de travail transversal.

DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

RAPPORT N° MCT/2015/470

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 juin 2015

OBJET : Autorisation à signer le Contrat de ville de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent (CCCO)

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Dans sa délibération cadre du 3 Novembre 2014, le Département définit :

- Quatre grandes priorités: l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Quatre grands principes d'action constituant le cadre d'intervention du Département : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;
- Son engagement sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- La mobilisation à budget constant de ses politiques de droit commun en fonction des grandes priorités partagées à l'échelle de chaque contrat de ville, et en lien avec les contrats de territoire; une annexe à chaque contrat de territoire reprendra les engagements du Département issus des contrats de ville;
- En termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers : soutien à l'association "Nos Quartiers ont des Talents", expérimentation du microcrédit, etc.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l'approche méthodologique concertée. Pour chacune des quatre priorités, sont proposés des engagements communs à tous les territoires sur des sujets majeurs partagés.

Comme le prévoit la délibération cadre du 3 novembre 2014, le croisement des priorités du Département avec celles du territoire constitue le socle sur lequel le Département s'appuie pour définir ses engagements à l'échelle du contrat de ville, en proposant les actions significatives et emblématiques contribuant à chaque priorité du contrat de ville.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur les territoires via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité,

Sont joints au présent rapport les engagements du Département dans le cadre du Contrat de ville de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO).

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent reprenant les engagements figurant dans ce rapport et son annexe.

Le Président du Conseil Départemental

Jean-René LECERF

Contribution du Département du Nord à la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire de la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent (CCCO)

Eléments de contexte territorial du Contrat de ville de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)

Huit communes sont aujourd'hui concernées par le périmètre de la géographie prioritaire sur le territoire de la CCCO, au titre de huit quartiers : Aniche, Auberchicourt, Ecaillon, Hornaing, Masny, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt et Somain. 12 727 habitants résident dans ces huit quartiers. Par ailleurs, quatre communes demeurent en « territoire de veille active » : Bruille-lez-Marchiennes, Fenain, Marchiennes et Monchecourt.

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a formellement lancé la démarche d'élaboration du Contrat de ville en novembre 2014. Elle a consulté l'ensemble des communes et acteurs concernés dans le cadre d'ateliers territoriaux et thématiques. Le Projet de Cohésion sociale et Territoriale est le fruit de cette démarche commune. Il présente un diagnostic partagé, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels co-élaborés par les partenaires.

Le diagnostic territorial élaboré sur le territoire de la CCCO a conduit à identifier plusieurs enjeux sociaux pour le territoire :
- une précarité sociale et une insuffisance de l'offre éducative ;
- une hausse des violences sur les personnes et une problématique d'addictions ;
- des risques sanitaires liés à l'environnement et à la précarité sociale, et des problématiques de non recours aux soins ;
- des liens de solidarité fragiles entre les quartiers ;
- un tissu économique fragile et un faible taux de concentration d'emploi;
- un taux de chômage élevé et des freins à l'emploi particulièrement marqués pour les habitants des quartiers prioritaires ;
- des difficultés d'accessibilité aux équipements, services et commerces ;
- un vieillissement et une précarisation croissante des occupants du parc social ;
- des riverains et usagers faiblement associés aux actions visant à améliorer leur cadre de vie.

Ces éléments placent le Département au cœur des problématiques posées et conduisent à une implication particulièrement appuyée des services, notamment de prévention et d'action sociale, dans la construction concertée des réponses apportées.

Le projet territorial de développement social du territoire de la CCCO a identifié 12 orientations stratégiques (OS), réparties selon 4 piliers :

- Pour un renforcement de la cohésion sociale
- Pour l'accès à l'emploi et le développement économique
- Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une amélioration du cadre de vie des habitants
- Pour la citoyenneté et le respect des valeurs de la République

Le Département du Nord portera une attention particulière à ce que, dans la mise en œuvre du projet territorial de développement social de la CCCO, les interventions des différents partenaires répondent aux enjeux supra-communautaires. A cet égard, la mobilisation des instances partenariales existantes (Commission territoriale d'insertion par exemple), la gouvernance du Contrat de ville, l'évaluation et l'instruction des appels à projets ainsi que

l'observation partagée permettront une équité d'intervention départementale à l'échelle du territoire du Douaisis.

Sur le fondement de ces enjeux et orientations stratégiques, le Département interviendra :
- en mobilisant ses moyens humains et dispositifs et en menant ou accompagnant des projets contribuant au développement social et territorial et à l'aménagement du territoire, au bénéfice des quartiers prioritaires et de veille et/ou des habitants y résidant ;
- en participant à la gouvernance technique et politique relative à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de ville 2015-2020 de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

1. **Une mobilisation départementale au bénéfice des quartiers et des habitants concernés :**

Au travers de ses compétences et politiques volontaristes, le Département a soutenu et mis en œuvre de nombreux projets concourant au développement des quartiers, et a renforcé la présence de ses services sur le terrain, à travers :

- une mobilisation importante des agents départementaux, avec à titre d'exemple à ce jour 95 professionnels territorialisés intervenant au titre de la prévention et de l'action sociale, auxquels s'ajoutent une ingénierie de proximité ou dédiée au territoire en matière de développement local, d'éducation, de voirie départementale et de culture;

- un accompagnement des partenaires présents dans les quartiers, avec à titre d'exemple à ce jour 9 postes de référents RSA, 2 postes d'animateurs d'insertion et de lutte contre les exclusions et un club de prévention spécialisée ;

- des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale qui ont contribué au renouvellement des quartiers concernés et à l'amélioration des services pour leurs habitants, avec par exemple la reconstruction de l'Unité territoriale de prévention et d'action sociale de Sin-Guesnain-Aniche.

Le Département du Nord pourra par ailleurs reconsidérer sur le territoire du Douaisis la pertinence de la répartition de l'offre départementale et des moyens mobilisés au regard de besoins non-assurés.

Le Département interviendra au travers des quatre axes du Contrat de ville de la CCCO :

« Pour un renforcement de la cohésion sociale »

Le Département mobilise les Services de la Prévention Santé (SPS) et de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Il met en œuvre les projets d'alimentation durable dans les collèges, finance des projets dans le cadre du Projet Educatif Global Départemental (PEGD)
Il organise la coordination des acteurs jeunesse au travers de la mise en place d'une plateforme jeunesse partenariale et apporte son soutien au fonctionnement des centres sociaux/maisons de quartiers et à des actions spécifiques.

« Pour l'accès à l'emploi et le développement économique »

L'accès à l'emploi est un facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté. Cette priorité passe par le renforcement des initiatives liant l'insertion sociale et l'insertion professionnelle via l'insertion par l'activité économique durable, notamment par les chantiers d'insertion et l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA.

Au-delà de l'ensemble des outils d'aide au retour à l'emploi et de sa stratégie de ressources humaines, le Département souhaite faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés des quartiers, via une convention avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents » qui organise le parrainage des jeunes par des entreprises, dans l'optique de leur faire accéder à un emploi durable.
Le Département a par ailleurs lancé en mars 2015 un appel à projets pour l'aide aux jeunes de moins de 26 ans demandeurs d'emploi de longue durée ou allocataires du RSA, souhaitant créer leur propre entreprise, via le microcrédit.

« Pour une meilleure intégration urbaine et une amélioration du cadre de vie des habitants »

Le Département soutient, notamment via son ingénierie, la mise en œuvre de projets d'aménagement local et/ou de développement territorial.
Dans le cadre de la convention de partenariat 2015-2017 avec Partenord Habitat, le Département du Nord s'engage à soutenir la rénovation thermique du parc le plus énergivore identifié dans le Plan Stratégique Energétique et Environnemental (PSEE), avec un soutien renforcé pour le parc localisé dans les quartiers prioritaires.
En matière de logement, la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) permettront de contribuer à améliorer la situation. Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) contribue notamment à solutionner les situations d'impayés de loyer ou de précarité énergétique.
L'objectif de lutte contre la précarité énergétique sera également mené dans le cadre de la mise en place du dispositif « Nord Energie Solidarité ».
Concernant les personnes âgées, le Département contribue à l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement de la perte d'autonomie par le biais des CLIC et de la MAIA.
Par ailleurs, le réseau de développement culturel en milieu rural participe à l'animation du territoire.
Enfin, en matière d'aménagements routiers et pour le développement de l'usage des transports en commun, le Département accompagne le projet d'extension de la ligne A du Transport en Commun en Site Propre entre Lewarde et Aniche porté par le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

« Valeurs de la République et citoyenneté »
Le Département met en œuvre et promeut auprès des partenaires les démarches de Développement Social Local (DSL). Il finance les clubs de prévention spécialisée.

Par ailleurs, le Département du Nord contribuera à répondre aux enjeux identifiés sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent par la mise en œuvre progressive du Contrat d'aménagement et de développement durables du Douaisis, concerté avec les acteurs du territoire et signé le 23 février 2015. Celui-ci formalise l'engagement du Département à accompagner la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et les communes dans la réalisation de projets d'aménagement, d'équipement et de développement territorial qui pourront améliorer l'offre de services et le cadre de vie dans les quartiers concernés.

A titre d'exemples, le Plan d'actions du Contrat d'aménagement et de développement durables du Douaisis prévoit, sous réserve des critères d'éligibilité des politiques départementales et du respect des engagements réciproques figurant au Contrat : la définition d'un Schéma territorial des services à l'échelle de l'arrondissement de Douai (DO.001.001) ; l'amélioration des conditions d'accès des usagers aux services de l'Unité territoriale de prévention et d'action

sociale de Douai (DO.002.002) ; le projet de développement culturel de la CCCO auprès des communes (DO.038.001) ; l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet et des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (DO.014.001) ; le financement d'une étude d'orientation et préconisations de positionnement pour la gare de triage ZAC « La Renaissance » de Somain (DO.015.004) ; la requalification des cités minières Lemay et Sainte-Marie à Pecquencourt (DO.049.003) ; le projet de pôle d'échanges d'Aniche (DO.010.001) ; l'extension de la salle des sports Pierre de Coubertin à Aniche (DO.042.009) ; la construction d'une salle des fêtes (DO.009.15) et d'un terrain multisports (DO.042.013) à Hornaing.

2. Une participation active du Département pour la mise en œuvre et l'évaluation du Contrat de ville

Le Département du Nord participera aux instances de gouvernance technique et politique du Contrat de ville, notamment à travers le comité technique et le comité de pilotage partenarial présidé par le président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et le Sous-Préfet. A travers ces instances, le Département participera également à la gouvernance de l'Investissement territorial intégré (ITI) dédié à la mobilisation des fonds européens pour les quartiers relevant de la politique de la ville sur le territoire de la CCCO.

Pour le Département du Nord, l'instruction technique des appels à projets annuels devra permettre aux signataires de capitaliser sur l'évaluation des actions pour offrir un espace de dialogue avec les porteurs de projet visant à ce que les actions proposées annuellement puissent pleinement s'inscrire dans les objectifs stratégiques du Contrat de ville et du projet territorial de développement social.

En se fondant sur la délibération cadre adoptée le 3 novembre 2014 et sur ses chefs de filât, le Département du Nord a proposé de piloter les actions relevant de l'objectif « Renforcer la coordination des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique » en s'appuyant et en mobilisant la Commission Territoriale d'Insertion (CTI) du Douaisis, et de co-animer celles relevant de l'objectif « affirmer et valoriser la place des parents au sein de la communauté éducative » avec la CAF et en s'appuyant sur le Comité Opérationnel Territorial (COT).

Le Département du Nord pourra par ailleurs mobiliser, au service du projet territorial de développement social, la plateforme territoriale de prévention et d'insertion (« plateforme jeunesse ») du Douaisis, instance stratégique à l'échelle de l'arrondissement pour le développement et la coordination des politiques à destination de la jeunesse portées par les acteurs du territoire.

ACTE EXECUTOIRE

Déposé en Préfecture,

le 29 JUIN 2015

Affiché le 29 JUIN 2015

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation
Le Directeur des Assemblées
Régis RICHARD

Nord
le Département

DELIBERATION N° MCT/2015/470

0.33

Accusé de réception de la préfecture :

Date de réception en préfecture le

Affiché (ou Notifié) le

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 15 juin 2015
SEANCE DU 15 juin 2015

Suite à la convocation en date du 3 juin 2015
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réuni à Lille, sous la présidence de
Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental,

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yves DUSART, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Bruno FICHEUX

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

OBJET : Autorisation à signer le Contrat de ville de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent (CCCO)

Vu le rapport MCT/2015/470
Vu l'avis en date du 11/06/15 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent reprenant les engagements figurant dans le rapport et son annexe.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h08.
70 Conseillers Départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 2 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER, FREMAUX ainsi que Messieurs BAUDOUX, DRIEUX, DUSART (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), KANNER, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Mesdames DEROEUX, DEVOS ainsi que Messieurs DECAGNY, GOSSET, HIRAUX et SIEGLER présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Monsieur DELANNOY avait donné pouvoir à Madame BRIDOUX. Monsieur DELANNOY en raison de sa qualité de Président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, ne peut prendre part à cette délibération, même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour le vote sur cette affaire.

Vote intervenu à 17h31.
Au moment du vote, 71 Conseillers Départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	4
Absents sans procuration :	7
Ont pris part au vote :	75 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	75
Majorité absolue des suffrages exprimés :	38
Pour :	75 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Contre :	0

Pour le Président du
Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur des Assemblées,

Régis RICHARD

RAPPORT N° MCT/2015/470

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 juin 2015

OBJET : Autorisation à signer le Contrat de ville de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent (CCCO)

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

Dans sa délibération cadre du 3 Novembre 2014, le Département définit :

- Quatre grandes priorités: l'emploi, la jeunesse, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Quatre grands principes d'action constituant le cadre d'intervention du Département : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;
- Son engagement sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- La mobilisation à budget constant de ses politiques de droit commun en fonction des grandes priorités partagées à l'échelle de chaque contrat de ville, et en lien avec les contrats de territoire; une annexe à chaque contrat de territoire reprendra les engagements du Département issus des contrats de ville;
- En termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers : soutien à l'association "Nos Quartiers ont des Talents", expérimentation du microcrédit, etc.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l'approche méthodologique concertée. Pour chacune des quatre priorités, sont proposés des engagements communs à tous les territoires sur des sujets majeurs partagés.

Comme le prévoit la délibération cadre du 3 novembre 2014, le croisement des priorités du Département avec celles du territoire constitue le socle sur lequel le Département s'appuie pour définir ses engagements à l'échelle du contrat de ville, en proposant les actions significatives et emblématiques contribuant à chaque priorité du contrat de ville.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur les territoires via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière dont on le partage avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité,

Sont joints au présent rapport les engagements du Département dans le cadre du Contrat de ville de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO).

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent reprenant les engagements figurant dans ce rapport et son annexe.

Le Président du Conseil Départemental

Jean-René LECERF

Contribution du Département du Nord à la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire de la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent (CCCO)

Eléments de contexte territorial du Contrat de ville de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)

Huit communes sont aujourd'hui concernées par le périmètre de la géographie prioritaire sur le territoire de la CCCO, au titre de huit quartiers : Aniche, Auberchicourt, Ecaillon, Hornaing, Masny, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt et Somain. 12 727 habitants résident dans ces huit quartiers. Par ailleurs, quatre communes demeurent en « territoire de veille active » : Bruille-lez-Marchiennes, Fenain, Marchiennes et Monchecourt.

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a formellement lancé la démarche d'élaboration du Contrat de ville en novembre 2014. Elle a consulté l'ensemble des communes et acteurs concernés dans le cadre d'ateliers territoriaux et thématiques. Le Projet de Cohésion sociale et Territoriale est le fruit de cette démarche commune. Il présente un diagnostic partagé, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels co-élaborés par les partenaires.

Le diagnostic territorial élaboré sur le territoire de la CCCO a conduit à identifier plusieurs enjeux sociaux pour le territoire :
- une précarité sociale et une insuffisance de l'offre éducative ;
- une hausse des violences sur les personnes et une problématique d'addictions ;
- des risques sanitaires liés à l'environnement et à la précarité sociale, et des problématiques de non recours aux soins ;
- des liens de solidarité fragiles entre les quartiers ;
- un tissu économique fragile et un faible taux de concentration d'emploi;
- un taux de chômage élevé et des freins à l'emploi particulièrement marqués pour les habitants des quartiers prioritaires ;
- des difficultés d'accessibilité aux équipements, services et commerces ;
- un vieillissement et une précarisation croissante des occupants du parc social ;
- des riverains et usagers faiblement associés aux actions visant à améliorer leur cadre de vie.

Ces éléments placent le Département au cœur des problématiques posées et conduisent à une implication particulièrement appuyée des services, notamment de prévention et d'action sociale, dans la construction concertée des réponses apportées.

Le projet territorial de développement social du territoire de la CCCO a identifié 12 orientations stratégiques (OS), réparties selon 4 piliers :

- Pour un renforcement de la cohésion sociale
- Pour l'accès à l'emploi et le développement économique
- Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une amélioration du cadre de vie des habitants
- Pour la citoyenneté et le respect des valeurs de la République

Le Département du Nord portera une attention particulière à ce que, dans la mise en œuvre du projet territorial de développement social de la CCCO, les interventions des différents partenaires répondent aux enjeux supra-communautaires. A cet égard, la mobilisation des instances partenariales existantes (Commission territoriale d'insertion par exemple), la gouvernance du Contrat de ville, l'évaluation et l'instruction des appels à projets ainsi que

l'observation partagée permettront une équité d'intervention départementale à l'échelle du territoire du Douaisis.

Sur le fondement de ces enjeux et orientations stratégiques, le Département interviendra :
- en mobilisant ses moyens humains et dispositifs et en menant ou accompagnant des projets contribuant au développement social et territorial et à l'aménagement du territoire, au bénéfice des quartiers prioritaires et de veille et/ou des habitants y résidant ;
- en participant à la gouvernance technique et politique relative à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de ville 2015-2020 de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

1. Une mobilisation départementale au bénéfice des quartiers et des habitants concernés :

Au travers de ses compétences et politiques volontaristes, le Département a soutenu et mis en œuvre de nombreux projets concourant au développement des quartiers, et a renforcé la présence de ses services sur le terrain, à travers :

- une mobilisation importante des agents départementaux, avec à titre d'exemple à ce jour 95 professionnels territorialisés intervenant au titre de la prévention et de l'action sociale, auxquels s'ajoutent une ingénierie de proximité ou dédiée au territoire en matière de développement local, d'éducation, de voirie départementale et de culture;

- un accompagnement des partenaires présents dans les quartiers, avec à titre d'exemple à ce jour 9 postes de référents RSA, 2 postes d'animateurs d'insertion et de lutte contre les exclusions et un club de prévention spécialisée ;

- des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale qui ont contribué au renouvellement des quartiers concernés et à l'amélioration des services pour leurs habitants, avec par exemple la reconstruction de l'Unité territoriale de prévention et d'action sociale de Sin-Guesnain-Aniche.

Le Département du Nord pourra par ailleurs reconsidérer sur le territoire du Douaisis la pertinence de la répartition de l'offre départementale et des moyens mobilisés au regard de besoins non-assurés.

Le Département interviendra au travers des quatre axes du Contrat de ville de la CCCO :

« Pour un renforcement de la cohésion sociale »

Le Département mobilise les Services de la Prévention Santé (SPS) et de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Il met en œuvre les projets d'alimentation durable dans les collèges, finance des projets dans le cadre du Projet Educatif Global Départemental (PEGD)
Il organise la coordination des acteurs jeunesse au travers de la mise en place d'une plateforme jeunesse partenariale et apporte son soutien au fonctionnement des centres sociaux/maisons de quartiers et à des actions spécifiques.

« Pour l'accès à l'emploi et le développement économique »

L'accès à l'emploi est un facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté. Cette priorité passe par le renforcement des initiatives liant l'insertion sociale et l'insertion professionnelle via l'insertion par l'activité économique durable, notamment par les chantiers d'insertion et l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA.

Au-delà de l'ensemble des outils d'aide au retour à l'emploi et de sa stratégie de ressources humaines, le Département souhaite faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés des quartiers, via une convention avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents » qui organise le parrainage des jeunes par des entreprises, dans l'optique de leur faire accéder à un emploi durable.
Le Département a par ailleurs lancé en mars 2015 un appel à projets pour l'aide aux jeunes de moins de 26 ans demandeurs d'emploi de longue durée ou allocataires du RSA, souhaitant créer leur propre entreprise, via le microcrédit.

« Pour une meilleure intégration urbaine et une amélioration du cadre de vie des habitants »

Le Département soutient, notamment via son ingénierie, la mise en œuvre de projets d'aménagement local et/ou de développement territorial.
Dans le cadre de la convention de partenariat 2015-2017 avec Partenord Habitat, le Département du Nord s'engage à soutenir la rénovation thermique du parc le plus énergivore identifié dans le Plan Stratégique Energétique et Environnemental (PSEE), avec un soutien renforcé pour le parc localisé dans les quartiers prioritaires.
En matière de logement, la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) permettront de contribuer à améliorer la situation. Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) contribue notamment à solutionner les situations d'impayés de loyer ou de précarité énergétique.
L'objectif de lutte contre la précarité énergétique sera également mené dans le cadre de la mise en place du dispositif « Nord Energie Solidarité ».
Concernant les personnes âgées, le Département contribue à l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement de la perte d'autonomie par le biais des CLIC et de la MAIA.
Par ailleurs, le réseau de développement culturel en milieu rural participe à l'animation du territoire.
Enfin, en matière d'aménagements routiers et pour le développement de l'usage des transports en commun, le Département accompagne le projet d'extension de la ligne A du Transport en Commun en Site Propre entre Lewarde et Aniche porté par le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

« Valeurs de la République et citoyenneté »
Le Département met en œuvre et promeut auprès des partenaires les démarches de Développement Social Local (DSL). Il finance les clubs de prévention spécialisée.

Par ailleurs, le Département du Nord contribuera à répondre aux enjeux identifiés sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent par la mise en œuvre progressive du Contrat d'aménagement et de développement durables du Douaisis, concerté avec les acteurs du territoire et signé le 23 février 2015. Celui-ci formalise l'engagement du Département à accompagner la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et les communes dans la réalisation de projets d'aménagement, d'équipement et de développement territorial qui pourront améliorer l'offre de services et le cadre de vie dans les quartiers concernés.

A titre d'exemples, le Plan d'actions du Contrat d'aménagement et de développement durables du Douaisis prévoit, sous réserve des critères d'éligibilité des politiques départementales et du respect des engagements réciproques figurant au Contrat : la définition d'un Schéma territorial des services à l'échelle de l'arrondissement de Douai (DO.001.001) ;

l'amélioration des conditions d'accès des usagers aux services de l'Unité territoriale de prévention et d'action sociale de Douai (DO.002.002) ; le projet de développement culturel de la CCCO auprès des communes (DO.038.001) ; l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet et des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (DO.014.001) ; le financement d'une étude d'orientation et préconisations de positionnement pour la gare de triage ZAC « La Renaissance » de Somain (DO.015.004) ; la requalification des cités minières Lemay et Sainte-Marie à Pecquencourt (DO.049.003) ; le projet de pôle d'échanges d'Aniche (DO.010.001) ; l'extension de la salle des sports Pierre de Coubertin à Aniche (DO.042.009) ; la construction d'une salle des fêtes (DO.009.15) et d'un terrain multisports (DO.042.013) à Hornaing.

2. Une participation active du Département pour la mise en œuvre et l'évaluation du Contrat de ville

Le Département du Nord participera aux instances de gouvernance technique et politique du Contrat de ville, notamment à travers le comité technique et le comité de pilotage partenarial présidé par le président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et le Sous-Préfet. A travers ces instances, le Département participera également à la gouvernance de l'Investissement territorial intégré (ITI) dédié à la mobilisation des fonds européens pour les quartiers relevant de la politique de la ville sur le territoire de la CCCO.

Pour le Département du Nord, l'instruction technique des appels à projets annuels devra permettre aux signataires de capitaliser sur l'évaluation des actions pour offrir un espace de dialogue avec les porteurs de projet visant à ce que les actions proposées annuellement puissent pleinement s'inscrire dans les objectifs stratégiques du Contrat de ville et du projet territorial de développement social.

En se fondant sur la délibération cadre adoptée le 3 novembre 2014 et sur ses chefs de filât, le Département du Nord a proposé de piloter les actions relevant de l'objectif « Renforcer la coordination des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique » en s'appuyant et en mobilisant la Commission Territoriale d'Insertion (CTI) du Douaisis, et de co-animer celles relevant de l'objectif « affirmer et valoriser la place des parents au sein de la communauté éducative » avec la CAF et en s'appuyant sur le Comité Opérationnel Territorial (COT).

Le Département du Nord pourra par ailleurs mobiliser, au service du projet territorial de développement social, la plateforme territoriale de prévention et d'insertion (« plateforme jeunesse ») du Douaisis, instance stratégique à l'échelle de l'arrondissement pour le développement et la coordination des politiques à destination de la jeunesse portées par les acteurs du territoire.

ENGAGEMENTS

VILLES

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE D'ANICHE

Ville en géographie prioritaire

La commune d'Aniche souhaite continuer à renforcer sa politique de cohésion sociale en travaillant plus particulièrement les axes suivants :

- fédérer les actions existantes en direction de tous les publics, au sein d'un centre d'animation, afin de mener et continuer à développer une politique de développement social cohérente tout particulièrement en direction des jeunes et des familles

- continuer à améliorer l'intégration urbaine des quartiers et le cadre de vie :

⇨ concertation avec les habitants et le bailleur, quartier de l'Archevêque sur leur cadre de vie, l'entretien des jardins, l'environnement afin de favoriser le mieux vivre ensemble,

⇨ accompagnement de la rénovation urbaine sur le champ de la nation par la réhabilitation d'un ancien commerce en salle socio-culturelle, la rénovation de l'école Quiévy et l'aménagement d'un espace de loisirs associatif,

⇨ la ville dAniche souhaite également, dans le cadre des ITI, intervenir dans le cadre d'une requalification du patrimoine remarquable et du programme de renouvellement urbain sur l'emprise ferroviaire et le Champ de la Nation,

- travailler sur la sécurité et la citoyenneté afin d'améliorer le mieux vivre ensemble en :

⇨ Procédant au recrutement de médiateurs de rues,

⇨ Animant des cellules de concertation qui permettent la mise en place de projets de prévention et une concertation interpartenariale (services de police, bailleurs..),

⇨ Menant des actions auprès des familles afin de lutter contre les violences intrafamiliales,

⇨ Luttant contre les addictions dans le cadre de la politique santé (alcoolisme, stupéfiants..)

Afin de mener à bien ces engagements, la commune d'Aniche mobilise les différents services de la commune : jeunesse, OMS, PIJ, ainsi que le monde associatif.

Les élus et techniciens s'engagent dans les différentes instances techniques et de gouvernance ainsi que le premier magistrat de la ville qui, occupant les fonctions de Vice-Président à la cohésion sociale au sein de l'EPCI assume un rôle de suivi et de conseil dans le cadre du contrat d'agglomération.

La commune s'engage également à apporter la contribution financière nécessaire à la mise en place des actions qui seront proposées.

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE D'AUBERCHICOURT

Ville en géographie prioritaire

La ville d'Auberchicourt souhaite s'engager prioritairement sur l'axe -1- Cohésion sociale en :

- Créant du lien intergénérationnel.
- Valorisant et soutenant les initiatives citoyennes des habitants.
- Travaillant sur la famille et les relations intergénérationnelles.
- Fédérer autour du thème « Bien vivre ensemble à Auberchicourt ».
- Créer du lien avec les jeunes autour de temps forts et d'ateliers d'animation.

Ces orientations n'excluent pas d'autres pistes d'actions découlant des commissions ad'hoc.

La démocratie participative sera développée plus particulièrement les conseils citoyens qui favoriseront l'expression des habitants et leur implication dans les espaces de concertation et de décision.

La commune d'Auberchicourt met à disposition ses équipements pour la réalisation de ces actions.

Elle met également à disposition un demi-poste référente jeunesse afin d'accompagner les jeunes dans leur insertion socioprofessionnelle et assurera le co-financement des actions présentées dans le cadre de la programmation communale.

Les élus seront également présents dans les différentes instances de gouvernance au sein de la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent.

Ecaillon
Rue des Maraîchons 59176 Ecaillon
Tel : 03 27 86 18 23
Fax : 03 27 86 52 74
www.ville-ecaillon.com

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE D'ECAILLON

Ville en géographie prioritaire

Sur la commune d'Ecaillon, le quartier Vuillemin-les arbrisseaux est retenu en géographie prioritaire .

Au regard du diagnostic, la ville souhaite s'engager en direction des différents publics des quartiers en :

- **soutenant une politique jeunesse** en procédant au recrutement d'un animateur/ médiateur afin de proposer à ce public une offre socio-culturelle de qualité favorisant l'acquisition du BAFA par une aide financière en levant les freins à la mobilité en s'engageant dans la bourse aux permis.

- **renforçant la cohésion sociale** avec la réouverture d'une structure de proximité qui permettra de répondre aux différentes problématiques de la famille et des publics en partenariat avec les autres acteurs de la ville (cœur de cité, Ecaillon solidarité..) et partenaires tel que la CAF, l'Education nationale..

- **développer la démocratie participative** par la création d'un conseil citoyen et développer les instances d'émergence de projets tels le FPH et les NQE

Les élus de la commune d'Ecaillon réaffirment leur volonté de s'investir dans les instances de gouvernance du CUA au sein de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

La commune mettra à disposition les équipements qu'elle possède afin de faciliter le déroulement des projets et s'engagera aux cotés des autres financeurs de droit commun ou de crédits spécifiques.

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE D'HORNAING

Ville en géographie prioritaire

La géographie prioritaire sur la ville d'Hornaing qui portait auparavant sur la cité Heurteau s'est vu étendue au quartier limitrophe de la Loge.

La ville a créé une maison de quartier dans un logement de la cité Heurteau. Elle souhaite concrétiser son engagement en confortant l'impact des actions menées au sein de la structure et en les développant sur la nouvelle géographie.

- **Le secteur enfance famille** avec des actions parentalité amorcées mais qui vont être développées en partenariat avec des professionnels telle l'association Arlequin et l'intervention de professionnels.

- **L'axe prévention jeunesse** représente un enjeu stratégique pour la ville. Celui-ci est coordonné par le responsable de la Maison de Quartier et coordonnateur jeunesse David CARLIER.

L'action s'articulera autour de la citoyenneté, la formation et l'insertion avec un accompagnement renforcé de proximité dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle et un chantier environnement.

- **La démocratie participative** sera soutenue et confortée. Elle s'exprime déjà au sein du FPH, de l'association de quartier et de l'association les Hirondelles. Le conseil citoyen fédérera ces forces vives et facilitera l'expression des habitants de la cité Heurteau et La Loge.

- **Continuité de l'amélioration du cadre de vie** en concertation avec les habitants et les associations par le biais du dispositif Fonds de travaux urbains par exemple. A cet effet, la commune pourvoit à l'aménagement et le fonctionnement de la Maison de Quartier, assure la logistique pour la réalisation des actions si nécessaire avec la collaboration de ses services et met à disposition les différents équipements de la ville.

Elle formalisera également son engagement par son soutien financier aux projets, son investissement dans les différentes commissions thématiques et les instances de gouvernance du Contrat d'Agglomération de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent.

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE MASNY

Ville en géographie prioritaire

Les quartiers miniers du Blanc-Cul et du Champ Fleuri sont repris dans le cadre de la géographie prioritaire de la ville de Masny.

Les orientations sur lesquelles la ville de Masny s'engage sont :

Insertion socioprofessionnelle des jeunes et la prévention : un agent d'insertion et de lutte contre les exclusions est présent au sein du centre social. Il s'agit d'intensifier encore son action en matière d'accompagnement des publics et de travailler l'insertion par le biais de chantier environnement afin de définir avec le jeune un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

En terme de prévention 15-21 ans, la municipalité va procéder à la création d'un LAPJ afin d'offrir à ce public un lieu d'expression et de projets.

Maintien de la présence d'un médiateur jeunesse sur les quartiers.

L'amélioration du cadre de vie en concertation avec les habitants dans le cadre du FTU et de projets d'aménagement d'espaces urbains va être confortée afin de renforcer l'attractivité de ces quartiers.

Ces travaux seront généralement réalisés par des jeunes des sites prioritaires dans le cadre d'un chantier environnement, point d'appui de l'insertion professionnelle et du développement de la citoyenneté.

La participation des habitants permet de regrouper les associations et les habitants autour des dispositifs FPH et NQE.

L'association de quartier Masny Plus gère ceux-ci. La ville souhaite renforcer encore cette participation au travers des conseils citoyens et intensifier les temps de concertation autour des projets des chantiers environnement par exemple.

Les locaux du centre social et la Maison de Quartier du site du Blanc Cul, le point info jeunes et les équipements sportifs mis à disposition par la ville permettront la réalisation de ces actions et constitueront des lieux d'expression des habitants.

Les engagements de la ville de Masny porteront également sur son engagement financier et sa présence au sein des instances du Contrat d'Agglomération de la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent.

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE MONTIGNY EN OSTREVENT

Ville en géographie prioritaire

Les quartiers Moucherons, Sana et Pâtures constituent la géographie prioritaire de la ville de Montigny-en-Ostrevent .

Les actions sur lesquelles la commune souhaite s'engager se réfèrent plus particulièrement à quatre axes stratégiques :

- **Enfance et famille**
- **Emploi et insertion**
- **Démocratie participative**
- **Cadre de vie**

Les projets de l'axe enfance, famille porteront plus particulièrement sur la petite enfance et la parentalité avec l'intervention de la référente petite enfance sur des ateliers parents/ enfants, l'éveil et la santé du jeune enfant.
L'ouverture culturelle sera également développée auprès des enfants et des jeunes par la référente jeunesse.

L'association Avenir Jeunesse propose des activités de loisirs à destination des jeunes de la ville. Son action sera confortée par les permanences d'un animateur développant des actions favorisant l'insertion professionnelle, la mobilité de ce public tout en prenant en compte les autres problématiques repérées (santé, logement..). Une attention particulière sera portée au public féminin.

La démocratie participative est un axe fort de la politique de la ville. Elle s 'exerce au sein des instances Fonds de Participation des Habitants et Quartiers d'Eté. Une moyenne de trente associations s'investissent dans ces dispositifs. Elle sera confortée par la création d'un conseil citoyen qui permettra aux habitants éloignés de cette vie associative de pouvoir exprimer leurs besoins.

Le comité de gestion du Fonds de travaux urbains et la consultation des habitants permettra de continuer à améliorer le cadre de vie dans les différents quartiers.

Toutes ces actions se dérouleront dans des locaux mis à disposition par la ville de Montigny-en-Ostrevent : ludothèque, bibliothèque, local jeunesse du Sana , salle de sports, parc du Galibot et feront l'objet d'une participation financière de la ville.

Les élus feront partie intégrante des instances de gouvernance du Contrat d'Agglomération de Coeur d'Ostrevent et les techniciens précités apporteront leur expertise au sein des commissions thématiques.

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE PECQUENCOURT

Ville en géographie prioritaire

La commune de Pecquencourt dont la géographie prioritaire reprend le quartier Barrois ainsi que les sites Lemay- sainte Marie s'investira dans les instances de gouvernance du contrat de ville de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent.

- Par la contribution de ses techniciens, particulièrement les professionnels du centre social Françoise Dolto, dans les commissions thématiques et en œuvrant sur les différents champs de la cohésion sociale
- Par la présence et la participation des élus dans les comités de pilotage et de validation des orientations et des projets dans le cadre du CUA.

Dans le cadre des orientations à développer sur la commune, celle-ci souhaite orienter ses engagements vers :

- **L'emploi et la formation** de tous les publics et plus particulièrement des jeunes et du public féminin par un accompagnement renforcé de ceux-ci avec les techniciens du centre social, le soutien à la mise en valeur des savoir-faire artistiques des jeunes (projet arts de la rue..) et un travail sur les freins au travail des femmes (mobilité, modes de garde..)

- **Continuer à soutenir la démocratie participative** qui s'exerce déjà par le biais du FPH dans lequel s'impliquent environ 40 acteurs locaux et des NQE et par la constitution des conseils citoyens et l'accompagnement des habitants dans leurs projets.

- Travailler à la mise en place de **services aux personnes agées** en perte d'autonomie, de plus en plus nombreuses sur les quartiers Barrois et Lemay Sainte Marie.

- Développer en transversal la notion de **citoyenneté**

- **Renforcer la prévention jeunesse** par des actions de sensibilisation aux conduites à risques et mettre en place une stratégie permettant d'opérer un travail avec ce public par le développement d'action de citoyenneté (action d'environnement avec les ados par le poste AILE..) et travailler également la parentalité, en amenant les parents et plus particulièrement le public de Barrois à participer aux ateliers menés par la structure petite enfance.

Afin de mener à bien ces projets, la ville de Pecquencourt met à disposition ses structures (centre social, LAPJ, Cybercentre, salle de sports..) et apportera sa contribution financière en cofinancement avec ses partenaires.

VILLE DE SOMAIN

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE SOMAIN

Ville en géographie prioritaire

La ville, pour le quartier réglementé de De Sessevalle participera à toutes les phases d'identification du droit commun, en tissant des partenariats pour mieux répondre aux différents besoins signifiés dans le contrat unique.

La ville s'engage à suivre la déclinaison opérationnelle de la convention du contrat unique et à participer à toutes les instances comités de pilotage, comités techniques, conseil de citoyens.

La ville s'appuiera sur l'équipe dédiée politique de la ville pour mener l'ensemble des actions retenues dans le cadre de la programmation. A cet effet, elle renouvelle son engagement de participer au cofinancement des actions.

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

DE BRUILLE- LEZ-MARCHIENNES

Ville en veille active

1/ Priorités : Cohésion sociale, éducation, santé

La municipalité de Bruille-lez-Marchiennes mène une politique cohérente en vu de maintenir et consolider la cohésion sociale sur son territoire. Une palette d'actions culturelles, éducatives, de loisirs anime la commune avec pour objectifs de renforcer le liens sociaux entre les habitants, les familles, et prévenir les comportements à risques chez les jeunes.

Le contrat de ville est entré dans une nouvelle ère avec la mise en œuvre du Contrat Unique d'Agglomération. Dans ce cadre la Municipalité souhaite se positionner auprès de l'intercommunalité pour maintenir cette dynamique de cohésion et le travail de partenariat exercée par l'ensemble des acteurs du territoire (Mairie, Association, Maison Pour Tous, Ecole, CCCO, ...)

Cette nouvelle politique de la ville va permettre de mobiliser des dispositifs de droit commun et ceux spécifiques au contrat unique d'agglomération. A ce titre, la commune de Bruille-lez-Marchiennes souhaite s'inscrire dans cette nouvelle démarche de contractualisation afin de solutionner collectivement les constats levés lors de la mise en œuvre du diagnostic local.

2/ Constats - Actions :

Constats 1: Manque d''implication des jeunes dans la vie locale (Quartiers d'été, quinzaine culturelle, foire, associations...)

Action 1: *Accompagner les jeunes dans une démarche citoyenne et de responsabilisation*

Constats 2 : Baisse importante de la fréquentation des 12 – 15 ans dans les activités de loisirs depuis 2 ans

Action 2: *Sonder les jeunes et familles pour affiner les attentes du public (horaires, jours d'ouverture, activités proposées...)*

Constats 3: Consommation abusive d'alcool occasionnant des troubles parmi la population

Action 3: *Mettre en place des actions éducatives, culturelles et sportives axées sur la santé et la prévention des conduites à risques chez les jeunes en marge*

Constats 4 : Diminution importante des sorties et des après-midis familials

Action 4 : *Créer une commission des loisirs familiaux constituée de parents d'enfants et jeunes fréquentant l'accueil de loisirs*

Constats 5 : Faible implication des familles dans l'organisation des festivités locales (NQE – Quinzaine culturelle, Foire locale etc…)

Action 5 : *Accompagner et soutenir les familles dans une démarche citoyenne*

3/ Moyens à mettre en œuvre

Le directeur de la maison pour tous ne peut assurer à la fois le pilotage des services et l'accompagnement des jeunes dans des dynamiques de responsabilisation et d'autonomisation – 1 coordination supplémentaire permettrait de consolider le secteur jeunesse et d'accentuer le travail en transversalité avec les familles

- Maintenir l'ensemble des équipements et lieux d'expression (maison pour tous, salle des fêtes, salle des sports, bibliothèque, école) mis à disposition par la municipalité
- Maintenir les dispositifs existants NQE – FPH – CLEA – Animation Locale…en partenariat avec les associations, habitants, …, EPCI
- Renforcer la coordination avec une prise en charge de la municipalité à hauteur de 50%

4/ Evaluation / Critères

Pertinence du projet :

Les actions répondent-elles aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire

Efficacité du projet :

Quels seront les écarts entre les objectifs fixés et les résultats atteints

Impact du projet :

Quels seront les retombés des actions entreprises sur les publics concernés

Afin de questionner les problématiques mises en exergue dans la partie « constats – actions », ils nous semblent pertinent de rendre compte des résultats obtenus à long ou moyen terme lors des instances de gouvernances envisagées dans le cadre du suivi du Contrat Urbain d'Agglomération auprès des services de la CCCO.

VILLE de FENAIN

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE FENAIN

Ville en veille active

Tous les publics sont prioritaires, c'est dans ce sens que nous développons notre politique de la ville, **avec une attention particulière pour le public 11 - 25 ans.**

Ce public est très demandeur de propositions d'animation et d'activités, des actions sont d'ores et déjà mises en place, la commune continue de s'investir et d'investir dans ce domaine.

Demande accentuée par le fait que la commune manque de moyens de transport, donc le jeune ne peut pas ou difficilement sortir du territoire communal.

Les priorités de la ville se déclinent en 6 points :

Accompagner vers l'emploi :

- Renforcement des accompagnements individuels (CV, lettre motivation, préparation entretien, accompagnement forum).
- Mise en place d'un chantier école.

Renouvellement Urbain :

- Création de zones de détente et de loisirs de proximité.
- Amélioration du mobilier urbain.
- Renforcement des conseils citoyens de quartier.

Soutenir les parcours éducatifs innovants afin de pallier les difficultés des jeunes :

- Parcours d'action vers l'autonomie (clap, fph ...).
- Parcours d'éveil à la culture.
- Parcours d'accompagnement à la scolarité (atelier d'écriture, décrochage scolaire...).
- Parcours prévention santé (sexualité, addiction, nutrition, etc).

Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Réactualisation et développement du CLPD.
- Renforcement du travail de rue.

Renforcer l'accompagnement social :

Développer les pratiques culturelles et artistiques accessibles à tous :

- Partenariat avec le service culturel de la CCCO.
- Pérennisation du programme culturel intergénérationnel communal et des ateliers culturels / artistiques pour les 11/17ans.

Les élus de la commune participeront aux comités de pilotage ou instances de gouvernance nécessitant leur présence et impliquant la commune de Fenain.

La commune de Fenain sollicitera l'appui technique des différents services de la politique de la ville de la CCCO en fonction de ses besoins.

La commune de Fenain met à disposition, des différents projets ou actions, l'ensemble de ses structures culturelles ou sportives en fonction des besoins.

MARCHIENNES
Ville de toutes les passions.

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE MARCHIENNES

Ville en veille active

Réfléchir aux priorités de la commune en maintien de politique de la ville

Perception du lieu de vie

La plupart des jeunes apprécient leur environnement proche, leur lieu de vie (calme, tranquillité, paysage, forêt...).
D'autres déplorent le manque de loisirs, ils ont le sentiment d'être oubliés, que rien n'est fait pour eux.
Ce sentiment est rejoint par celui d'isolement accentué par le manque de moyens de transports. L'ennui, le manque d'activité plongent certains jeunes dans des comportements déviants.

Souhaits et attentes des jeunes

Les types de projets souhaités sont principalement d'ordre sportif et loisirs (soirées, fêtes). Ils émettent aussi leur désir de s'investir dans des actions culturelles (exposition), environnementales (aménagement de leur futurs locaux), de solidarité (collecte de denrées, autofinancement pour le montage de projets vacances), de santé (prévention des MST, tabac, alcool, drogue).

Participation

Les jeunes participent ou ont participé à la vie associative de leur commune (Cucurbitades, cueillette et lavage de courge, Marché de Noël, Semi-marathon). Ils ne sont pas intéressés par la politique et ont une méconnaissance sur le rôle des élus (conseil municipal des jeunes, l'adhésion à l'Anacej est obligatoire et coûte 600€ à l'année).

Autonomie abstraite

L'adolescence est une période de la vie, un passage, une phase de recherche et d'autonomie. Le rôle de l'animateur est d'empêcher le jeune de tomber dans le piège de la consommation et du commerce du loisirs : Disco, TV, Vidéo...

Objectifs du P.R.J.

Reconstruire le regard porté sur les jeunes : « Jeunes oisifs » « en décalage » « peu responsables » sont autant de catégories qui enferment le public jeune.
Schéma explicatif qui renforce le poids des catégories :

- Le culturel expliquant les difficultés
- L'économique : les difficultés financières ou le niveau social des parents
- Psychologique : cassure de l'histoire familiale.

Description de l'action

Mobiliser le public jeune et travailler son autonomie grâce à une politique constructive, éducative et partenariale.

Objectifs généraux :
-Coordonner l'action jeunesse sur la commune
- Renforcer le réseau partenarial
- Organiser des actions de sensibilisation et de prévention (santé, hygiène de vie)
- Travailler la citoyenneté
- Opérer un travail d'information et d'orientation auprès des jeunes.

Moyens humains :

Actuellement insuffisant. Rabiah Araben, directrice de la maison des jeunes ne peut assurer seule l'ouverture du P.R.J. et de pérenniser ses projets.
L'objectif actuel serait d'obtenir une personne salariée du PRJ (qualification BAFA ou autres) ou de faire la demande de service civique en plus (mission locale de Douai)

Continuer toutes les actions avec les parents :
- Après-midis conviviaux
- Activités manuelles
- Initiation à l'informatique
- Sorties familiales avec leurs enfants

Leur souhait : Ateliers cuisine.

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE MONCHECOURT

Ville en veille active

La ville de Monchecourt s'engage à mobiliser les financements de droit commun afin de mener prioritairement des actions sur :

➢ **La mobilité** :

- Désenclavement des quartiers pour les personnes les plus en difficulté à se rendre à des lieux stratégiques de distributions alimentaires.
- Travailler la liaison Cité Saint Robert – centre ville.

➢ **Maintenir la politique jeunesse d'animation et d'insertion socio professionnel** :

- intégrer les nouveaux jeunes à partir de 14 ans , développer des actions citoyennes et de prévention.
- Mener des actions de prévention aux addictions (problème d'alcool des publics entre 20 et 25 ans, pami eux des mineurs 16/18 ans et des filles).
- Rénovation du PEJ par les publics le fréquentant sous forme de chantier par des contrats aidés avec un travail sur leur projet de vie.

➢ **Favoriser les relations intergénérationnelles afin de rompre l'isolement et installer un mieux vivre ensemble** :

La municipalité met à disposition des équipements municipaux (PEJ, salle de sports...), s'engage à mobiliser les financements de droit commun et du Conseil Régional, si possible à co-financer les actions mises en place et à participer aux instances de gouvernance.

ENGAGEMENT

MONSIEUR LE PROCUREUR

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté de communes Coeur d'ostrevent 2015-2020, Monsieur le Procureur en partenariat avec la DDSP, les services de Police et de Gendarmerie, le SPIP, la PJJ se sont engagés sur **l'orientation 3 du Pilier 1** et **les orientations 11 et 12 du Pilier 4** du projet territorial de développement social à travers les objectifs et les déclinaisons d'actions suivantes :

PILIER 1 : Pour un renforcement de la Cohésion Sociale

Orientation stratégique 3 : Favoriser la tranquillité publique

En matière de tranquillité publiques, plusieurs territoires à enjeux de la politique de la ville ont été et/ou sont encore confrontés à une problématique d'occupation détournée de l'espace et des équipements publiques qui, bien que concernant un faible nombre d'individus, génère un sentiment d'insécurité réel, des nuisances, des dégradations, et des conflits de voisinage.

Les agressions et vols, mais aussi les violences faites aux enfants et aux femmes constituent un enjeu sur le territoire dans la mesure où les victimes apparaissent plus particulièrement fragiles et que ces actes éclairent les phénomènes de violences intrafamiliales et les faits de maltraitance des enfants.

En matière de prévention de la délinquance, le diagnostic a fait apparaître une insuffisance de dispositifs structurés et efficaces.

Face à ces constats, trois objectifs visent à décliner l'orientation stratégique « favoriser la tranquillité publique et prévenir la délinquance »

Objectif 3.1 : Renforcer la présence humaine et sociale dans les quartiers :

- *Action 1* : renforcer la présence institutionnelle dans les quatiers
- *Action 2* : développer les actions socio-culturelles et d'animation sociale

Objectif 3.2 : Prévenir la délinquance et les violences contre les personnes :

- *Action 1* : favoriser une action globale en direction des jeunes en difficultés/rupture avec les institutions
- *Action 2* : prévenir les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes
- *Action 3* : lutter contre la récidive

Objectif 3.3 : Renforcer la coordination des interventions en matière de prévention et de tranquillité publique :

- *Action 1* : Réactiver le dispositif « cellules de veille »
- *Action 2* : Permettre la cohérence de l'intervention en matière de prévention, de sécurité et de tranquillité publiques, en s'appuyant sur le CIPD Intercommunal

PILIER 4 : Valeurs de la République laïcité et citoyenneté

Orientation stratégique 11 : Soutenir le développement de la citoyenneté

En matière de lien social, la présence insuffisante d'intervenants sociaux dans les quartiers, associé à une configuration urbaine héritée du passé minier favorisant l'enclavement et le repli de certains secteurs, sont fragilisantes. La réalité contrastée de la dynamique associative ne permet pas d'assurer une animation suffisante de la vie sociale à l'échelle de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent, malgré l'existence de certaines manifestations locales très attractives.

Les formes de solidarité et d'investissement de proximité existent : mais insuffisament construites et soutenues par les acteurs, elles ne sont pas suffisamment mises en valeur et utilisées comme point d'appui à des politiques publiques de proximité renouvelées.

La place des jeunes et des femmes dans la vie sociale est en particulier à soutenir , aussi bien dans leur appropriation de l'espace publique que dans l'appui à leur mobilité et leur intégration par l'emploi.

En matière de citoyenneté, les initiatives autour de la participation habitante sont à soutenir et à conforter, notamment dans la perspective de la constitution des conseils citoyens.

Face à ces constats, trois objectifs ont émergé pour décliner l'orientation stratégique « soutenir le développement de la citoyenneté et les différentes formes de solidarité »

Objectif 11.1 : Permettre l'accès de tous aux droits sociaux et aux services publics

- *Action 1* : assurer la présence et l'accessibilité des services publics dans tous les quartiers
- *Action 2* : faire mieux connaître l'offre de services aux habitants en prenant appui sur un schéma de services
- *Action 3* : expérimenter des pratiques « d'aller vers » et recueillir l'expression des habitants

Objectif 11.2 : reconnaître et valoriser les compétences et l'expertise des habitants

- *Action 1* : valoriser et promouvoir les initiatives d'habitants et leurs compétences
- *Action 2* : expérimenter de nouvelles formes de participation et de co-construction des projets urbains et sociaux

Objectif 11.3 : soutenir les expérimentations et l'innovation sociales

- *Action 1* : encourager les expérimentations et innovations sociales
- *Action 2* : promouvoir les initiatives des jeunes et leur participation à la vie locale
- *Action 3* : renforcer le rôle des structures de proximité en matière de soutien aux initiatives habitants

Orientation stratégique 12 : Lutter contre les stéréotypes et les discriminations

Objectif 12.1 : renforcer la place des femmes dans les quartiers et lutter contre les stéréotypes de genre

- *Action 1* : renforcer la connaissance des acteurs et la sensibilisation des enfants sur les discriminations
- *Action 2* : Assurer la mixité filles/garçons dans les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires

Objectif 12.2 : lutter contre les préjugés et les discriminations

Renforcer la connaissance des acteurs et la sensibilisation des enfants sur les discriminations.

ENGAGEMENT

DES BAILLEURS

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE MAISONS & CITES SOGINORPA

Premier bailleur régional, Maisons & Cités gère un patrimoine de 61 815 logements répartis sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais (décembre 2013) :

- 17 163 logements répartis sur 53 communes du département du Nord.
- 44 652 logements répartis sur 78 communes du Pas-de-Calais.

L'ensemble des logements se répartit sur 700 cités, implantées dans 131 communes.

Maisons et Cités propose et développe une offre de logements et de services adaptés aux besoins de la clientèle, quelle que soit son âge, son parcours et son projet.

Porteur d'une mission d'intérêt général, c'est un partenaire privilégié des collectivités locales dans leurs projets d'aménagement. Dans le neuf comme dans l'ancien, les opérations intègrent une dimension sociale et une exigence de qualité architecturale, urbanistique et environnementale, ce qui contribue ainsi à la transformation des territoires et de leur image.

En développant la mixité, l'accompagnement et le lien social, Maisons et Cités assume pleinement l'essence même de sa mission de bailleur social, et contribue ainsi quotidiennement et durablement à offrir un cadre de vie agréable où il fait bon vivre ensemble.

En janvier 2014, Maisons et Cités a entamé son changement de statut : Maisons et Cités est devenu une société anonyme HLM.

Sur le volet urbain, Maisons et Cités souligne 4 orientations majeures :

- Réaffirmer son rôle de bailleur social comme opérateur urbain auprès des collectivités locales, mais aussi comme opérateur social et économique.
- Mettre en cohérence les politiques d'agglomération en matière d'habitat avec l'objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers HLM.
- Promouvoir l'intensification et la densification.
- Intervenir sur des quartiers ne bénéficiant pas du NPRU.

Cela doit se traduire, conformément au plan de stratégie patrimoniale élaboré dans une perspective de 15 à 20 ans, par :

- La poursuite des efforts sur le parc non réhabilité en favorisant les opérations visant à réduire la facture énergétique des ménages.
- La mise en valeur du patrimoine classé UNESCO.
- Le renouvellement du parc obsolète en développant le neuf pour répondre aux besoins.
- La résidentialisation de certains quartiers.

Réserves quant aux contributions de Maisons et Cités au contrat de ville 2015-2020

Il convient de rappeler, qu'a priori, le parc de la Soginorpa n'est pas éligible à l'abattement de la base d'imposition de la TFPB dans les quartiers prioritaires. En effet, le parc de logements ne répond pas à l'un des critères fixés par l'article 1 388 bis du CGI qui impose que les logements aient au préalable fait l'objet d'une exonération de longue durée de la TFPB en complément d'un financement de l'Etat au titre des aides à la pierre.

Seule une évolution du CGI - selon la DDTM - permettrait de garantir le bénéficie de cet abattement pour le parc de la Soginorpa localisé en quartier prioritaire et couverte par un contrat de ville.

La DHUP a été saisie de ce problème.

Dans l'attente, Maisons et Cités ne peut s'inscrire que dans une démarche d'intention compte tenu d'une rupture d'égalité vis à vis des autres bailleurs sociaux.

En conséquence, la contribution sur les différents enjeux du contrat de ville ne pourra être entérinée qu'en contre-partie du financement des actions proposées habituellement consenties aux bailleurs institutionnels, que ce soit sur le volet économique de cohésion sociale ou de renouvellement urbain/cadre de vie.

Les engagements sur les objectifs opérationnels

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, Maisons et Cités s'engage à se mobiliser sur le Projet Territorial de Développement Social, à travers les objectifs et les sous-objectifs suivants :

Pilier 1 : Renforcement de la cohésion sociale

Orientation stratégique 1 : Favoriser la réussite éducative pour tous.

- Objectif 1.1 : Améliorer la cohérence et la continuité de tous les temps de la vie de l'enfance.
- Objectif 1.3 : Renforcer les liens entre les parcours éducatifs et les perspectives de formation et d'insertion professionnelle.

Orientation stratégique 2 : Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé.

- Objectif 2.1 : Répondre aux enjeux de santé spécifiques liés à la précarité des habitants, du cadre de vie et à l'environnement des quartiers prioritaires du bassin minier.
- Objectif 2.2 : Renforcer les actions de promotion de la santé.
- Objectif 2.3 : Améliorer l'accès et le recours effectif aux soins dans les quartiers.

Orientation stratégique 3 : Favoriser la tranquillité publique et prévenir la délinquance.

- Objectif 3.1 : Renforcer la présence humaine et sociale dans les quartiers.
- Objectif 3.2 : Prévenir la délinquance et les violences contre les personnes.
- Objectif 3.3 : Renforcer la coordination des interventions en matière de prévention et de tranquillité publique.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Maisons et Cités sur la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire, par :

Le développement d'actions favorisant l'épanouissement individuel (loisirs, sport, culture) : en accompagnant, d'une part, des jeunes à des manifestations sportives (volley, basket, hand et voile) et à des visites au musée du Louvre-Lens suivies d'un goûter, et, d'autre part, en faisant don de matériels informatiques aux écoles. La sélection favorisera les quartiers prioritaires (objectif 1.1).

La mobilisation des clauses d'insertion sur tous les marchés et le renforcement du partenariat avec les structures d'insertion (objectif 1.3).

L'alerte des structures concernées et participation sur sollicitation aux actions mises en place (objectifs 2.1 et 2.2).
L'identification des zones les plus fragiles : les équipes repérant des ménages en situation sanitaire précaire pourront, le cas échéant, alerter les structures ad hoc aptes à prendre en charge ces ménages.
La mise en oeuvre d'actions sur le bien-manger (atelier cuisine) en complément d'actions portant sur des jardins partagés comme support pour allier sensibilisation à une bonne hygiène alimentaire et activités physiques...

Le relais d'information auprès des locataires (objectif 2.3).

La possibilité de participation à des ateliers portant sur le sujet, notamment la coordination avec les partenaires et l'encouragement des services civiques, nettoyage, jardin, peinture...(objectif 3.1).

La possibilité de signer une convention TIG avec les autorités judiciaires (objectif 3.2).
La possibilité de convention de partenariat, d'accompagnement de publics et des personnels en cas de traitement des conflits et de troubles psychologiques avec AJAR et le repérage des populations concernées par le biais d'outils d'alerte (îlotage et visites de courtoisie).

La poursuite des efforts dans la tranquillité résidentielle (objectif 3.3).
Cette continuité des efforts ne pourra se faire qu'en étroite coopération avec les forces de police, la Justice, les communes et la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent. Il semble également nécessaire de rendre plus efficientes les cellules de veille par la création d'une cellule de veille communautaire.

Le repérage des populations concernées et des outils internes.

Pilier 2 : Accès à l'emploi et développement économique

Maisons et Cités est un gros pourvoyeur d'emplois directs et indirects sur le territoire. Ses investissements importants contribuent à maintenir une dynamique auprès des entreprises du BTP.

Mais le développement de l'emploi et de l'activité économique dans les quartiers de la politique de la ville constitue un enjeu essentiel.

Maisons et Cités est favorable à la création d'emplois dans les quartiers de la politique de la ville, en lien avec les ressources et les atouts déjà présents sur ces territoires, permettant de mettre en valeur les potentiels existants dans ces quartiers et de renforcer leur attractivité.

Orientation stratégique 4 : Lever les freins à la formation et à l'emploi.

- Objectif 4.1 : Adapter les types et niveaux de compétences des habitants aux besoins des employeurs du territoire.
- Objectif 4.2 : Lever les freins pratiques et psychologiques à la mobilité.
- Objectif 4.4 : S'appuyer sur les parcours de réussite pour remobiliser les publics (actions d'immersion en entreprise, tutorat et parrainage).

Orientation stratégique 5 : Développer l'activité en faveur des habitants du territoire.

- Objectif 5.3 : Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire.

Orientation stratégique 6 : Renforcer la coordination des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique.

- Objectif 6.1 : Favoriser les temps d'échanges et d'inter-connaissance des acteurs de l'insertion professionnelle, de l'emploi et du développement économique.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Maisons et Cités sur la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire, par :

La mobilisation des clauses d'insertion sur toutes les opérations de réhabilitation, les marchés espaces verts et le renforcement du partenariat avec les structures d'insertion (objectif 4.1).

Le relais d'information auprès des locataires (objectif 4.2).
Le parrainage de visites de l'entreprise, de journées portes ouvertes, de stages (pendant la période scolaire).
La reconduction des contrats professionnels et d'apprentissage (selon les besoins et les opportunités).

La poursuite des partenariats avec les facilitateurs que sont les PLIE, GEIQ, BTP 59/62 (objectif 4.4).

Voir la possibilité d'actions dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire au titre des jardins partagés (si cette action peut être mise en place sur ces territoires via une association) (objectif 5.3).

La participation sur sollicitation à la plate-forme inter-disciplinaire en cours de création (objectif 6.1).

Pilier 3 : Intégration urbaine

Orientation stratégique 8 : Renforcer l'inter-connaissance et les liens entre les quartiers.

- Objectif 8.1 : Soutenir les projets et les manifestations inter-quartiers.

Orientation stratégique 9 : Promouvoir les itinéraires résidentiels et accompagner les ménages les plus fragiles du parc social.

- Objectif 9.2 : Accompagner le vieillissement et la précarisation des occupants du parc social.

Orientation stratégique 10 : Améliorer le cadre de vie et l'attractivité résidentielle des quartiers.

- Objectif 10.2 : Favoriser le développement de démarches formalisées de Gestion Urbaine de Proximité.
- Objectif 10.3 : Faire des quartiers des lieux d'innovation environnementale du territoire, et concevoir des espaces publics pour promouvoir le vivre ensemble.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Maisons et Cités sur la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire, par :

La poursuite et le développement de l'animation territoriale des quartiers en lien avec les habitants.
L'organisation de manifestations favorisant l'amélioration du lien social (ex. : Fête des voisins).

Le soutien d'actions en favorisant l'amélioration du cadre de vie et le lien social via les jardins partagés (voir projet de la Mission Bassin Minier, « Art de jardins en Sol Mineur » à développer sur le territoire : actions 35 et 80 du Livre Blanc du Bassin minier) (objectif 8.1).

La diversification du parc et de l'offre de logements ou encore l'adaptation des logements au vieillissement et aux personnes à mobilité réduite, au cas par cas, les contact favorisés en particulier entre nouveaux entrants et anciens habitants, et les actions directes inter-générationnelles en faveur des ayants droit en liaison avec l'ANGDM (détection de situation d'isolement ou personne ayant des problèmes liés à l'entretien ou à l'adaptation de leurs logements et/ou de ses abords) : opération test sur Libercourt à élargir ensuite (objectif 9.2).

La poursuite de l'amélioration thermique des logements conformément au Grenelle de l'environnement dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat réhabilitation et d'amélioration de l'habitat complémentaire.
La réalisation d'opérations spécifiques d'amélioration thermique (non traités au cours des programmes précédents) n'est envisagée qu'au cas par cas au fur et à mesure des libérations/relocations : elle ne pourra être étendue qu'en contre- partie de financements complémentaires (FEDER, ITI, Région...).
Mise en place de mesures d'accompagnement (PIMM'S , Unis Cité) pour une gestion économique et écologique du logement (sensibilisation aux éco-gestes) (objectif 9.2).

La signature de conventions GUP (objectif 10.2) pour favoriser une démarche partenariale et territorialisée visant à améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants et à assurer la pérennité des investissements.

La pédagogie et les éco-gestes en s'appuyant sur les structures existantes par la mise en place de mesures d'accompagnement (PIMM'S, Unis Cité) pour une gestion économique et écologique du logement (sensibilisation aux éco-gestes) et l'utilisation des jardins partagés comme étant un lieu permettant de promouvoir le mieux vivre ensemble tout en interférant sur l'amélioration du cadre de vie des quartiers (objectif 10.3).

Pilier 4 : Valeurs de la République

Orientation stratégique 11 : Soutenir le développement de la citoyenneté.

- Objectif 11.1 : Permettre l'accès de tous aux droits sociaux et aux services publics.
- Objectif 11.2 : Reconnaître et valoriser les compétences et l'expertise des habitants.
- Objectif 11.3 : Soutenir les expérimentations et l'innovation sociale.

Orientation stratégique 12 : Lutter contre les stéréotypes et les discriminations.

- Objectif 12.1 : Renforcer la place des femmes dans les quartiers et lutter contre les préjugés et stéréotypes de genre.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par Maisons et Cités sur la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire, par :

La mise en place favorisée des conseils de quartier et la prise en compte de la parole des habitants sur expertise d'usage. Concours de jardins fleuris sur Somain (objectif 11.2).

Voir les thématiques à développer autour des jardins partagés (objectifs 11.2 et 11.3).

L'engagement à étudier des propositions émanant des locataires (objectif 11.3).
Le relais d'information auprès des locataires et la participation de jeunes filles à une manifestation sportive du hockey club de Douai via les centres de loisirs municipaux (orientations 11 et 12).

Le patrimoine en géographie prioritaire

Maisons et Cité dispose de **2 447 logements** répartis sur les communes en géographie prioritaire :

- 149 logements sur Aniche.
- 68 logements sur Auberchicourt.
- 173 logements sur Ecaillon.
- 46 logements sur Hornaing.
- 428 logements sur Masny.
- 298 logements sur Montigny-en-Ostrevent.
- 790 logements sur Pecquencourt.
- 495 logements sur Somain.

Ils se répartissent sur les zonages de la manière suivante :

Quartier prioritaire d'Aniche :
- 149 logements individuels sur la cité de l'Archevêque.

Quartier prioritaire d'Auberchicourt - Ecaillon :
- 6 logements sur la cité du Garage.
- 62 logements sur la cité du Pavé.
- 93 logements sur la cité des Arbrisseaux.
- 80 logements sur la cité Vuillemin.

Quartier prioritaire d'Hornaing :
- 8 logements sur la cité Heurteau.
- 38 logements sur la résidence Gérard Philippe.

Quartier prioritaire de Masny :
- 237 logements sur la cité du Champ Fleuri.
- 9 logements sur la cité de Vuillemin.
- 182 logements sur la cité du Garage (+ site pilote UNESCO).

Quartier Montigny-en-Ostrevent :
- 129 logements sur la cité de Montigny (+ site pilote UNESCO).
- 81 logements sur la cité des Pâtures.
- 80 logements sur la cité Moucheron (+ site UNESCO).

Quartier Barrois (Pecquencourt) :
- 322 logements sur la cité Barrois.

Quartier Lemay - Sainte-Marie (Pecquencourt) :

- 201 logements sur la cité Ste Marie (+ site pilote UNESCO)
- 148 logements sur la cité Lemay (+ site pilote UNESCO)
- 30 logements sur la cité des Eclusettes
- 89 logements sur la cité des Pâtures

Quartier de Somain (Somain) :

- 130 logements sur la cité Beaurepaire (+ site pilote UNESCO).
- 123 logements sur la cité du Bois Brûlé.
- 242 logements sur la cité du Moulin (+ site UNESCO).

Environ 40% du patrimoine de Maisons et Cités est labellisé UNESCO (soit près de 24 000 logements). Sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur d'ostrevent, cela représente 322 logements en site Unesco et 790 logements en site « Pilote ».

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE NOREVIE

NOREVIE est une Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) implantée dans le bassin d'emploi de Douai, de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent, dans l'Orchésis et dans le Cambrésis, dont le parc est actuellement composé de plus de 11 000 logements locatifs dont 40% sont des logements individuels, répartis sur 46 communes.

La mission première est de faciliter l'accès au logement, aussi bien en locatif qu'en accession à la propriété.

Conscient de l'accroissement des demandes d'accueil spécialisé et de services à la personne, Floralys développe depuis 1997 des béguinages, des EHPAD et des services d'aide à domicile. L'objectif de Floralys est d'offrir une solution sur mesure pour les personnes âgées en leur assurant bien-être et confort de vie, quelle que soit leur situation.

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent 2015-2020, NOREVIE s'engage à se mobiliser sur le projet territorial de développement social, à travers les objectifs et les sous-objectifs suivants :

Pilier 1 - La cohésion sociale, levier du développement territorial

Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance.

- Elaborer une stratégie territoriale partagée par les différents acteurs de la prévention de la délinquance.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par NOREVIE sur la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire, par :

Une participation aux cellules de veille mises en place sur le territoire (objectif 3.2).

L'accueil des TIG dans le cadre de la convention récemment signée (objectif 3.2).
La convention triennale d'objectifs 2013-2015 signée entre le ministère de la Justice et le ministre délégué à la Ville concernant les quartiers prioritaires de la politique de la ville prévoit de généraliser dans chaque tribunal de grande instance le principe de convention entre les services de la Justice (procureur de la République, protection judiciaire de la jeunesse, SPIP) et les bailleurs sociaux, afin de développer les actions favorisant la réparation rapide du préjudice subi par la réalisation de travaux non rémunérés (TNR) en alternative aux poursuites et de TIG.

La création d'un poste dédié à la gestion des troubles de voisinage sur tout le patrimoine NOREVIE à partir du 1er mars 2015.

Pilier 2 - L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire

Soutenir le maintien du développement de l'emploi local.

- Soutenir la création d'emplois dans les quartiers.

Accompagner les publics vers l'emploi.

- Mobiliser les partenaires sur le chantier de l'emploi féminin.

Lever les freins vers l'emploi.

- Développer les outils adaptés à la levée des freins : modes de garde, mobilité, accès à la formation, savoir être et confiance en soi.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par NOREVIE sur la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire, par :

La mobilisation des clauses d'insertion.

L'engagement partenarial sur les chantiers d'insertion, à l'image des chantiers de remise en peinture des paliers dans les collectifs déjà mis en œuvre avec les jeunes et en lien avec les communes d'Aniche et de Somain pour l'instant.

La mobilisation du dispositif ARIANE : un accompagnement des locataires en insertion.

- NOREVIE est engagée en faveur de l'emploi en accompagnant ses locataires en insertion.
- L'association « Entrepreneur et Développement » et NOREVIE ont mis en place un partenariat innovant avec l'objectif de préparer, d'accompagner et d'insérer sur le marché de l'emploi des locataires rencontrant des difficultés financières et sociales.
- En 2015, les actions sont centrées sur 2 axes de progrès : l'accompagnement des locataires vers un nouvel emploi salarié ; l'accompagnement des locataires vers la création ou la reprise d'activité.

La mobilisation du dispositif de coaching individuel « Cap Initiatives ».

- Ce dispositif de coaching individuel est mis en place pour accompagner le projet de création d'entreprise de locataires ayant manifesté un besoin.

La création de forums « Emploi » à destination des locataires en 2015.

- Le dispositif « Les jeudis de NOREVIE » se traduit par des temps de rencontre sur les territoires au plus près des locataires pour faire la promotion de l'ensemble des actions conduites par NOREVIE autour de l'emploi.

Pilier 3 - Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers

Favoriser le renouvellement urbain pour une meilleure attractivité des quartiers.

~~- Participer à la définition de la stratégie communautaire en matière de renouvellement urbain.~~

Définir une stratégie de peuplement concertée tout en veillant aux équilibres territoriaux.

- Veiller aux équilibres territoriaux dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement.
- Faciliter l'accès au logement, notamment des publics les plus fragilisés.

Favoriser les lieux de vie dans les quartiers comme des supports de proximité du projet de développement social.

- Outiller les communes et les acteurs en matière de Gestion Urbaine de Proximité.
- Réinvestir et faire connaître les lieux de vie avec les habitants en garantissant une mixité d'usages.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par NOREVIE sur la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par diverses actions menées en concertation avec le Conseil de Concertation Locative qui s'inscrit dans le cadre du Plan de Concertation Locative en cours de renégociation, notamment avec :

Le développement de jardins familiaux sur le patrimoine collectif, à l'image de l'expérimentation menée sur le Faubourg de Béthune avec l'association « La Clé de la Rose ».
- L'association gère les jardins sur la base d'un règlement intérieur. NOREVIE a mis à disposition le terrain et financé la clôture du lieu. L'association assure la gestion des jardins.
- NOREVIE souhaite développer les jardins familiaux sur Aniche selon les mêmes conditions.

Une offre de services adaptée en direction des personnes âgées.
- NOREVIE propose une offre en béguinages en cœur de ville pour la continuité du lien social (logements, salle de convivialité, animations diverses...).
- Mais aussi... Floralys résidences : l'EHPAD pour un accompagnement médicalisé et Floralys domicile : l'aide à la personne pour tous : service d'aide à la personne composé de professionnels du maintien à domicile (service apporté 24h/24h et 7j/7j).

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE SIA HABITAT

SIA Habitat est un organisme HLM, qui appartient au Groupe SIA, et qui assure la gestion de plus de 32 000 logements en région Nord-Pas de Calais, répartis sur 180 communes. La qualité des logements et du service rendu est au cœur de la stratégie du groupe.

Le Groupe SIA propose une offre de logements diversifiée :
- Des logements neufs en accession à la propriété via Escaut Habitat.
- Des logements anciens en accession sécurisée à la propriété via SIA Habitat.
- Des terrains libres de constructeurs via Escaut Habitat et HDF Lotir (société de LTO Habitat).

La politique sociale de SIA Habitat est récente avec la création du département de gestion sociale en 2010.

Un fonds de dotation (le fonds social) a été crée au niveau du groupe et permet de soutenir des actions collectives ou individuelles d'accompagnement des familles les plus fragiles (emploi, culture, vie sociale, accès au logement), favorisant le vivre ensemble dans les quartiers et le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Conscient des impacts sociaux, environnementaux et économiques de son activité, le Groupe SIA intègre les enjeux de RSE - Responsabilité Sociale et Environnementale - au cœur de sa stratégie.

Les engagements sur les objectifs opérationnels

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent 2015-2020, SIA Habitat s'engage à se mobiliser sur les 4 piliers du contrat de ville, à travers les orientations et les objectifs suivants :

Pilier 1 : Renforcement de la cohésion sociale

Orientation stratégique 1 : Favoriser la réussite éducative pour tous.
- Objectif 1.3 : Renforcer les liens entre les parcours éducatifs et les perspectives de formation et d'insertion professionnelle.

Orientation stratégique 2 : Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé.
- Objectif 2.1 : Répondre aux enjeux de santé spécifiques liés à la précarité des habitants, du cadre de vie et à l'environnement des quartiers prioritaires du bassin minier.
- Objectif 2.2 : Renforcer les actions de promotion de la santé.
- Objectif 2.3 : Améliorer l'accès et le recours effectif aux soins dans les quartiers.

Orientation stratégique 3 : Favoriser la tranquillité publique et prévenir la délinquance.
- Objectif 3.2 : Prévenir la délinquance et les violences contre les personnes.
- Objectif 3.3 : Renforcer la coordination des interventions en matière de prévention et de tranquillité publique.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par SIA Habitat sur la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire, par :

La mobilisation des clauses d'insertion sur toutes les opérations de réhabilitation, les marchés d'espaces verts (objectif 1.3).

L'alerte des structures concernées et la participation sur sollicitation aux actions mises en place (objectifs 2.1 et 2.2).

Les équipes repérant des ménages en situation sanitaire précaire pourront, le cas échéant, alerter les structures ad-hoc aptes à prendre en charge ces ménages.

Le relais d'information auprès des locataires (objectif 2.3).

La possibilité de signer une convention TIG avec les autorités judiciaires (objectif 3.2).

La poursuite des efforts dans la tranquillité résidentielle (objectif 3.3).
Cette continuité des efforts ne pourra se faire qu'en étroite coopération avec les forces de police, la Justice, les communes et la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent. Il semble également nécessaire de rendre plus efficientes les cellules de veille par la création d'une cellule de veille communautaire.

Pilier 2 : Accès à l'emploi et développement économique

Orientation stratégique 4 : Lever les freins à la formation et à l'emploi.

- Objectif 4.1 : Adapter les types et niveaux de compétences des habitants aux besoins des employeurs du territoire.
- Objectif 4.2 : Lever les freins pratiques et psychologiques à la mobilité.

Orientation stratégique 6 : Renforcer la coordination des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique.

- Objectif 6.1 : Favoriser les temps d'échanges et d'inter-connaissance des acteurs de l'insertion professionnelle, de l'emploi et du développement économique.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par SIA Habitat sur la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire, par :

La mobilisation des clauses d'insertion sur toutes les opérations de réhabilitation, les marchés d'espaces verts (objectif 4.1).

Le relais d'information auprès des locataires (objectif 4.2).

La participation sur sollicitation à la plateforme inter-disciplinaire en cours de création (objectif 6.1).

Pilier 3 : Intégration urbaine

Orientation stratégique 8 : Renforcer l'inter-connaissance et les liens entre les quartiers.

- Objectif 8.1 : Soutenir les projets et les manifestations inter-quartiers.

Orientation stratégique 9 : Promouvoir les itinéraires résidentiels et accompagner les ménages les plus fragiles du parc social.

- Objectif 9.2 : Accompagner le vieillissement et la précarisation des occupants du parc social.

Orientation stratégique 10 : Améliorer le cadre de vie et l'attractivité résidentielle des quartiers.

- Objectif 10.2 : Favoriser le développement de démarches formalisées de Gestion Urbaine de Proximité.
- Objectif 10.3 : Faire des quartiers des lieux d'innovation environnementale du territoire, et concevoir des espaces publics pour promouvoir le vivre ensemble.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par SIA Habitat sur la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire, par :

Le renforcement de sa politique de proximité.
Depuis 2010, SIA Habitat développe sa présence dans la proximité auprès de ses locataires, notamment avec la présence de gardiens sur les résidences et le développement des loges, points d'accueil des résidences.

La poursuite et le développement de l'animation territoriale des quartiers en lien avec les habitants (objectif 8.1).
Organisation de manifestations favorisant l'amélioration du lien social (ex. : Fête des voisins).

La diversification du parc et de l'offre de logements ou encore l'adaptation des logements au vieillissement et aux personnes à mobilité réduite, au cas par cas (objectif 9.2).

La poursuite de l'amélioration thermique des logements conformément au Grenelle de l'environnement (objectif 9.2).

La démarche de parcours résidentiel du locataire ou les mutations dites « sociales », ainsi que les accompagnements sociaux individualisés (objectif 9.2).
Les équipes qui repèrent des ménages locataires en impayés de loyers ont la possibilité de mandater des opérateurs associatifs. Après le repérage et l'accord des ménages, un diagnostic est lancé, et un accompagnement de 12 mois maximum est assuré afin de parvenir à une reprise de paiement et ainsi éviter l'expulsion.

La mobilisation de l'agence mobile sur les territoires en géographie prioritaire pour aller vers les publics les plus éloignés (objectif 10.2).
Une expérimentation est menée depuis septembre 2014 : une agence mobile rayonne sur les 5 agences de la région pour aller à la rencontre des publics les plus éloignés et moins mobiles (une journée par semaine par agence, une demi-journée par mois et par commune).
Cette agence mobile peut être utilisée pour des permanences dans le cadre d'opérations de réhabilitation ou encore en partenariat avec l'ANGDM ou les CCAS.

La promotion de la signature de conventions GUP (objectif 10.2).
Favoriser une démarche partenariale et territorialisée visant à améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants et à assurer la pérennité des investissements.

La pédagogie et les éco-gestes en s'appuyant sur les structures existantes (objectif 10.3).

Pilier 4 : Valeurs de la République

Orientation stratégique 11 : Soutenir le développement de la citoyenneté.

- Objectif 11.1 : Permettre l'accès de tous aux droits sociaux et aux services publics.
- Objectif 11.2 : Reconnaître et valoriser les compétences et l'expertise des habitants.
- Objectif 11.3 : Soutenir les expérimentations et l'innovation sociale.

Orientation stratégique 12 : Lutter contre les stéréotypes et les discriminations.

- Objectif 12.1 : Renforcer la place des femmes dans les quartiers et lutter contre les préjugés et stéréotypes de genre.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par SIA Habitat sur la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire, par :

La mise en place favorisée des conseils de quartier et la prise en compte de la parole des habitants sur expertise d'usage (objectif 11.2).

L'engagement à étudier des propositions émanant des locataires (objectif 11.3).

Le relais d'information auprès des locataires (orientations 11 et 12).

Le patrimoine en géographie prioritaire

SIA Habitat dispose de **560 logements** répartis sur les communes en géographie prioritaire :

- 37 logements sur Aniche.
- 19 logements sur Auberchicourt.
- 177 logements sur Ecaillon.
- 162 logements sur Hornaing.
- 77 logements sur Masny.
- 61 logements sur Montigny-en-Ostrevent.
- 11 logements sur Pecquencourt.
- 16 logements sur Somain.

Ils se répartissent sur les zonages de la manière suivante :

Quartier prioritaire d'Aniche :

- 30 logements individuels sur la résidence Auguste Dubray.
- 7 logements individuels en diffus sur la commune.

Quartier prioritaire d'Auberchicourt - Ecaillon :

- 47 logements individuels sur les résidences de l'Yonne (Auberchicourt), du Champ des Eaux et des Arbrisseaux (Ecaillon).
- 149 logements collectifs sur la résidence des Arbrisseaux.

Quartier prioritaire d'Hornaing :

- 153 logements individuels miniers sur la cité Heurteau.
- 9 logements individuels sur la résidence d'Eygalieres.

Quartier prioritaire de Masny :

- 29 logements individuels sur la résidence du Champ Fleuri.
- 48 logements collectifs sur la résidence du Champ Fleuri.

Quartier Barrois (Montigny-en-Ostrevent) :

- 29 logements individuels sur les résidences du stade et Le Fresnoy.
- 32 logements collectifs sur la résidence du stade.

Quartier Lemay - Sainte Marie (Pecquencourt) :

- 11 logements individuels sur les résidences d'Arbois et Paul Lemay.

Quartier prioritaire de Somain :

- 16 logements individuels sur la résidence des Erables.

PRESENTATION SYNTHTIQUE DE PARTENORD HABITAT

Partenord Habitat gère un patrimoine de près de 44 200 logements et équivalents logements dans le département du Nord et compte 743 collaborateurs permanents, dont :

- 252 dans des fonctions d'expertise regroupées au siège social.
- 491 sur le terrain au sein des 10 directions de territoires (plus une Direction Immobilier Spécialisé).

La direction de territoire Partenord Habitat Douaisis-Pévèle regroupe 3 271 logements répartis dans 41 communes et 33 collaborateurs au service de près de 8 000 habitants.

La responsabilité de Partenord Habitat est de rendre un service de qualité à ses clients-locataires et de tout mettre en oeuvre afin de proposer en quantité et en qualité des solutions-logements adaptées aux habitants de notre département.

Progressivement, l'Office a appliqué les préceptes du Développement Durable à ses actions et à ses modes de fonctionnement (de la construction durable aux économies de papier en passant par le développement d'actions locales de sensibilisation). L'Office est engagé dans une démarche RSE et publie, depuis 2014, un rapport d'activités qui en rend compte.

Il est joint, en annexe, la lettre de Partenord Habitat du 11 mars 2015 adressée à Frédéric Delannoy, Président de la Comunauté de Communes Coeur d'Ostrevent.

PARTENORD HABITAT

Le Président

Monsieur Frédéric DELANNOY
Président de la Communauté de Communes
Cœur d'Ostrevent
Avenue du Bois
59287 LEWARDE

Lille, le 11 mars 2015

Monsieur le Président,

J'ai réuni le Conseil d'administration de Partenord Habitat le 23 janvier dernier en mettant à l'ordre du jour la réforme de la politique de la ville et les enjeux de la nouvelle géographie prioritaire.

C'est dans ce cadre nouveau que se prépare l'implication de l'Office départemental au titre du Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Partenord Habitat s'était fortement engagé pour la réussite du premier programme national en contribuant à 17 Projets de Rénovation Urbaine (PRU) sur tout le territoire départemental :

- Grande-Synthe, Europe Îlot des Peintres
- Dunkerque, Jeu de Mail et Banc Vert - Quartier Habitat Ancien
- Roubaix, Hem, Lannoy, Hauts Champs Longchamp et Roubaix Trois Ponts - Potennerie
- Mons-en-Baroeul, Nouveau Mons
- Lille, Quartier Lille Sud, Porte de Valenciennes
- Dechy
- Sin-le-Noble, Les Epis, La Montée
- Valenciennes, Faubourg de Cambrai, Dutemple, Centre-ville
- Marly, La Briquette
- Anzin, Cité Carpeaux
- Vieux-Condé, La Solitude (Corridor minier)
- Denain, Faubourg Duchateau
- Pecquencourt, Nouveau Monde (Cités minières)
- Hautmont, Guynemer (Bois du Quesnoy)
- Fourmies, Maire Coppeau.

A ce jour, dans ces quartiers, les opérations de démolition, de construction, de réhabilitation ou de résidentialisation de l'Office sont achevées ou engagées à plus de 90 %.

Avec une attention particulière aux priorités du Département en la matière, Partenord Habitat restera engagé pour le renouvellement urbain, dans le cadre fixé par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Les sites sont presque tous connus. L'Office départemental avait attiré l'attention sur une douzaine de quartiers qui, à une exception près, ont tous aujourd'hui la qualité de quartier prioritaire en faveur desquels les moyens seront dorénavant concentrés.

Le Conseil d'administration de l'ANRU a transmis ses propositions pour les sites d'intérêt national et les premiers sites d'intérêt régional qui relèveront du NPNRU.

27, boulevard Vauban
BP 309
59020 Lille Cedex
Tél. 03 20 78 56 00
Fax 03 20 78 58 79

Douaisis Pévèle
Dunkerque
Flandre Littoral
Hainaut Cambrésis
Lille
Littoral Ouest
Métropole Est
Métropole Ouest
Métropole Val de Lys
Sambre Avesnois

De notre point de vue, d'autres sites doivent être l'objet d'une attention comparable, à l'instar du quartier de la Briquette à Marly-Lez-Valenciennes, du quartier du Faubourg de Béthune à Douai, du quartier du Blanc-Riez à Wattignies, du quartier Clémenceau à Loos, du quartier Foch-Pasteur à Hazebrouck, du quartier Saint-Pierre à Coudekerque.

Dans le cadre des contrats de ville qu'il souhaite signer et au titre du NPNRU, pour les sites concernés, Partenord Habitat s'engagera pleinement pour la réalisation des objectifs de la politique de la ville.

Cet engagement sera d'abord celui d'un acteur urbain qui prendra en compte toutes les politiques mises en œuvre en tant que bailleur : la qualité de service, la présence de proximité, l'action sociale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement, l'insertion professionnelle.

Nos interventions sur le bâti seront une composante de la qualité de service : l'amélioration de l'usage des espaces communs, la « résidentialisation » voire la réhabilitation seront les scénarios privilégiés.

La démolition ne sera pas la clef d'entrée incontournable de la transformation des quartiers. Ce scénario, lorsqu'il s'avérera nécessaire, impliquera que soient posées la question de la reconstruction, celle de la prise en charge des pertes d'exploitation et celle des coûts physiques de démolition.

Les règles relatives au soutien financier des investissements des bailleurs sociaux ne sont pas encore précisées.

En ce qui concerne les démolitions hors des sites du NPNRU, le régime applicable vient d'être rappelé aux organismes Hlm par Monsieur le Directeur de la DDTM : compte tenu do la tension sur le logement locatif social, les opérations de démolition que les services de l'Etat dans le Nord autoriseront, devront être financées sur les fonds propres du bailleur social. La reconstitution de l'offre démolie, lorsqu'elle sera jugée nécessaire, devra être financée sans aide directe de l'Etat.

Ces conditions laissent augurer des choix d'aménagement urbain plus difficiles à mettre en œuvre.

Ces choix seront faits, pour ce qui concerne Partenord Habitat, en considération de l'ensemble des programmes urbains envisagés dans le département du Nord et seulement avec cette connaissance consolidée.

Quels qu'ils soient, ces choix seront guidés par l'expression des besoins des habitants. Leur implication, leur concertation, la coproduction de nos projets d'investissement avec nos locataires seront les préalables à toutes décisions patrimoniales, dans l'esprit des dispositions de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sincèrement,

Vincent LANNOO

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE ICF HABITAT NORD-EST

ICF Habitat Nord-Est est une Entreprise Sociale pour l'Habitat, filiale d'ICF Habitat et de la SNCF, qui investit, gère et entretient un patrimoine de plus de 20 000 logements sur le Nord et l'Est de la France, réparti sur 14 départements.

Par un développement patrimonial innovant et une gestion sociale volontariste, elle contribue à la réalisation des politiques de l'habitat des collectivités locales.

En faisant de la qualité de service rendu une de ses priorités, elle répond aux exigences de ses quelques 45 000 locataires.

L'agence ICF Flandres Hainaut gère un parc de plus de 4 200 logements, dont près de 2 300 logements individuels répartis sur 49 communes.

Plus spécifiquement sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, ICF Habitat Nord-Est est propriétaire de 176 logements, soit 2% du parc de logements sociaux du territoire.

Les engagements sur les objectifs opérationnels

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté de Commune Cœur d'Ostrevent 2015-2020, ICF Habitat Nord-Est apportera sa contribution sur les 4 piliers du Contrat de Ville, à travers les orientations et les objectifs suivants :

Pilier 1 : Renforcement de la cohésion sociale

Orientation stratégique 1 : Favoriser la réussite éducative pour tous.

- Objectif 1.3 : Renforcer les liens entre les parcours éducatifs et les perspectives de formation et d'insertion professionnelle.

Orientation stratégique 2 : Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé.

- Objectif 2.3 : Améliorer l'accès et le recours effectif aux soins dans les quartiers.

Orientation stratégique 3 : Favoriser la tranquillité publique et prévenir la délinquance.

- Objectif 3.3 : Renforcer la coordination des interventions en matière de prévention et de tranquillité publique.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par ICF Habitat Nord-Est sur la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire, par :

La mobilisation des clauses d'insertion sur toutes les opérations de réhabilitation, les marchés espaces verts (objectif 1.3).

Le relais d'information auprès des locataires (objectif 2.3).

La poursuite des efforts dans la tranquillité résidentielle (objectif 3.3).
Cette continuité des efforts ne pourra se faire qu'en étroite coopération avec les forces de police, la Justice, les communes et la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent. Il semble également nécessaire pour l'ensemble des bailleurs de rendre plus efficientes les cellules de veille par la création d'une cellule de veille communautaire.

Pilier 2 : Accès à l'emploi et développement économique

Orientation stratégique 4 : Lever les freins à la formation et à l'emploi.

- Objectif 4.1 : Adapter les types et niveaux de compétences des habitants aux besoins des employeurs du territoire.
- Objectif 4.2 : Lever les freins pratiques et psychologiques à la mobilité.

Orientation stratégique 6 : Renforcer la coordination des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique.

- Objectif 6.1 : Favoriser les temps d'échanges et d'inter-connaissance des acteurs de l'insertion professionnelle, de l'emploi et du développement économique.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par ICF Habitat Nord-Est sur la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire, par :

La mobilisation des clauses d'insertion chaque fois que possible (objectif 4.1).

Le relais d'information auprès des locataires (objectif 4.2).

La participation sur sollicitation à la plateforme inter-disciplinaire en cours de création (objectif 6.1).

Pilier 3 : Intégration urbaine

Orientation stratégique 8 : renforcer l'inter-connaissance et les liens entre les quartiers.

- Objectif 8.1 Soutenir les projets et manifestations inter-quartiers.

Orientation stratégique 9 : Promouvoir les itinéraires résidentiels et accompagner les ménages les plus fragiles du parc social.

- Objectif 9.2 : Accompagner le vieillissement et la précarisation des occupants du parc social.

Orientation stratégique 10 : Améliorer le cadre de vie et l'attractivité résidentielle des quartiers.

- Objectif 10.3 : Faire des quartiers des lieux d'innovation environnementale du territoire, et concevoir des espaces publics pour promouvoir le vivre ensemble.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par ICF Habitat Nord-Est sur la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire, par :

Le renforcement de sa politique de proximité.
Présence d'une gardienne. Création d'un point d'accueil au cœur de la cité dans le cadre de la réhabilitation et, depuis 2014, renforcement de la gestion de proximité par la création de postes de responsable de site pour répondre plus rapidement et efficacement aux réclamations des habitants.

La poursuite et le développement de l'animation territoriale des quartiers en lien avec les habitants (objectif 8.1).
Participation à des manifestations favorisant l'amélioration du lien social (ex. : Fête entre voisins, soutien à l'association locale par la mise à disposition d'un local, école des consommateurs...).

La diversification du parc et de l'offre de logement ou encore l'adaptation des logements au vieillissement et aux personnes à mobilité réduite, au cas par cas (objectif 9.2).
Depuis 2008, ICF Habitat Nord-Est a défini sa politique d'accompagnement du vieillissement et du handicap et a organisé la réponse aux demandes d'adaptation des logements.

La poursuite de l'amélioration thermique des logements conformément au Grenelle de l'environnement (objectif 9.2).
Dans les faits, le parc d'ICF Habitat Nord-Est sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent offre déjà un bon niveau thermique.

La démarche de parcours résidentiel du locataire ou les mutations dites « sociales », ainsi que les accompagnements sociaux individualisés (objectif 9.2).
Après repérage des ménages concernés, 2 conseillères sociales procèdent à la réalisation de diagnostics sociaux permettant d'orienter les ménages en difficulté vers les dispositifs de soutien appropriés et de mettre en place toutes les actions visant à améliorer leur situation, tant au regard d'éventuels impayés que de la bonne appropriation du logement.
Le cas échéant, des mutations sont organisées au sein du parc ou en inter-bailleurs.

La pédagogie et les éco-gestes en s'appuyant sur les structures existantes (objectif 10.3) en étant relais de l'information auprès des locataires.

Pilier 4 : Valeurs de la République

Orientation stratégique 11 : Soutenir le développement de la citoyenneté.

- Objectif 11.1 : Permettre l'accès de tous aux droits sociaux et aux services publics.
- Objectif 11.2 : Reconnaître et valoriser les compétences et l'expertise des habitants.
- Objectif 11.3 : Soutenir les expérimentations et l'innovation sociale.

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par ICF Habitat Nord-Est sur la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire, par :

Le relais de l'information auprès des locataires quant aux droits et aux services publics.

La prise en compte favorisée de la parole des habitants sur expertise d'usage (objectif 11.2) en associant les locataires au contrôle de la qualité des prestations réalisées par les fournisseurs dans le cadre des contrats d'entretien de leurs logements.

L'engagement à étudier des propositions émanant des locataires (objectif 11.3).

Le patrimoine en géographie prioritaire

2323 20 logements individuels situés rues Brassens, Rabelais, Papin et Decaudain (livraisons 2011-2012).
2341 2 logements individuels situés rues Rousseau et Rabelais (livraison 2012).
2342 5 logements individuels situés rues Brassens, Rabelais et Decaudain (livraison 2011).
2401 42 logements individuels situés rue Louis Hein (réhabilitation 2013-2014).
3020 12 logements individuels situés rue Louis Hein(réhabilitation 2013-2014).
3024 8 logements individuels situés rue Louis Hein (réhabilitation 2013-2014).
3510 87 logements individuels situés cité des Cheminots rues Rousseau, Rabelais, Voltaire, Denimal, Papin, Semard et Broudoux (réhabilitation 2013-2014).

Quartiers prioritaires

Aucun de nos logements n'est situé en quartier prioritaire.

ENGAGEMENT

CAISSE DES DEPÔTS

ENGAGEMENT DE LA CAISSE DES DEPÔTS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la **Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.**

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement.**

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la « résidentialisation « d'immeubles.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

ENGAGEMENT

DE LA CAF DU NORD

LA CAF DU NORD DANS LE CONTRAT DE VILLE

La Caf du Nord s'associe à la mobilisation de l'Etat pour contribuer à la politique de la ville, en combinant le versement de prestations légales et la mise en œuvre de dispositifs d'action sociale, en se référant aux 4 missions dont elle est porteuse :

- aider les familles à mieux concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale,
- accompagner la fonction parentale et faciliter les relations parents/enfants,
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale, et au retour à l'emploi des personnes et des familles ; à ce titre, promouvoir de manière volontariste l'accès aux droits.

Dans ce cadre général, la Caf du Nord :

- Porte une attention particulière à l'accès aux droits aux prestations légales pour les habitants des quartiers concernés. Dans ce cadre, elle veille à développer si possible des missions de service civique pour améliorer l'information des habitants sur leurs lieux de vie.
- Contribue aux démarches de développement local en particulier en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité, d'animation de la vie sociale et d'insertion. En s'appuyant sur le futur schéma départemental des services aux familles, la Caf contribuera à réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil du jeune enfant.
- S'engage à améliorer l'accès des enfants et des jeunes à des temps de loisirs éducatifs leur permettant de faire l'expérience de la mixité sociale. A ce titre, la Caf soutient les familles allocataires qui souhaitent inscrire leurs enfants à des activités périscolaires ou extra-scolaires, répondant à une démarche d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines.
- Contribue à renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale en s'appuyant fortement sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Dans ce cadre, la Caf encourage les projets porteurs de dynamique participative des habitants, veille au respect de la laïcité, à la mixité sociale, à la mixité des genres.

Dans le cadre du contrat de ville, la Caf mobilise les moyens financiers de droit commun tels que prévus dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017 ; lors de l'instruction des demandes de financements, elle apporte un avis oral sur les projets examinés.

La Caf est en capacité de mobiliser des moyens d'expertise conséquents, soit pour une meilleure connaissance des territoires (études et statistiques), soit pour soutenir le développement de projets (Chargés de Conseil et de Développement en Action Sociale).

ENGAGEMENT

DE LA DIRECCTE

PRIORITES D'ENGAGEMENTS DE LA DIRECCTE AU PROFIT DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET DE LEURS HABITANTS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE VILLE

Comme rappelé par la circulaire interministérielle N°CAB/2015/94 du 25 mars 1015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans le champ du développement économique et de l'emploi, les quartiers prioritaires de la politique de la ville connaissent des inégalités importantes par rapport aux autres quartiers, en termes de développement économique comme d'accès à l'emploi. Cette réalité, existante en région Nord – Pas-de-Calais, a amené la Direccte à en faire une des priorités de la stratégie régionale pour l'emploi 2015 – 2020.

La Direccte s'engage donc à se mobiliser au profit de l'emploi et du développement économique dans les QPV. Les principaux dispositifs de la politique de l'emploi seront mobilisés en veillant notamment à l'accès effectif des jeunes de la politique de la ville, avec les priorités suivantes :

1. Privilégier l'accès des résidents des QPV, en particulier les jeunes, aux dispositifs induisant une mise à l'emploi dans le secteur marchand, compte tenu de leur impact avéré sur l'insertion professionnelle :

- **Mobiliser les emplois d'avenir et augmenter la part des jeunes résidents des QPV dans le dispositif avec un objectif régional de 36%**
  En 2014, 69 jeunes résidents en ZUS ont signé un emploi d'avenir, dont 38 par le biais d'une dérogation (soit 55%). Les objectifs d'entrées en EA de jeunes issus des ZUS ont été dépassés au 1er et au 2nd semestre 2014.
- **Mobiliser les CUI-CIE avec un objectif régional de 14,3% de résidents des QPV**
- **Mobiliser plus particulièrement le CIE « starter »** pour lequel l'aide versée à l'employeur est portée à 45% pour l'embauche de jeunes de moins de 30 ans, accessible notamment aux jeunes résidant en QPV
- Encourager la mobilité professionnelle des résidents des QPV via des expérimentations qui pourront être menées avec des employeurs de contrat aidé du secteur marchand ou d'emploi d'avenir afin de faciliter le recrutement d'actifs en dehors de leurs quartiers, en particulier avec les entreprises signataires de la charte entreprises et quartiers. Pour ces jeunes, les aides à la mobilité pourront notamment être prises en charge par **l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)** et le **Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)**
- Au-delà du financement national sur l'alternance, **contribuer à la promotion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation** avec également la mise en place à la rentrée 2015 d'un nouveau dispositif **« réussite apprentissage »** (accompagnement renforcé de 10 000 jeunes en difficulté d'insertion activé par le service public de l'emploi et les CFA en amont de la signature du contrat et pendant la période d'essai) pour un objectif national de 40% de jeunes des QPV
- **Utiliser les fonds de la revitalisation** pour financer les créations d'emploi au profit des résidents des QPV.

L'emploi dans le secteur non marchand ne sera pas négligé. Il s'agira de :

- **Mobiliser les CUI-CAE avec un objectif régional de 15,6% de résidents des QPV** et notamment un taux spécifique majoré QPV en 2015 en Nord – Pas-de-Calais
- **Mobiliser les emplois d'avenir au profit des jeunes des QPV** (c.f. supra).

2. Compenser les obstacles spécifiques à l'insertion professionnelle par un accompagnement renforcé notamment pour les jeunes :

- **Mobiliser la Garantie jeunes avec un objectif national de 21% de jeunes des QPV** : Ce dispositif vise à l'autonomie du jeune par l'organisation d'un parcours dynamique d'accompagnement global, social et professionnel vers l'emploi réalisé par les Missions Locales, qui constitue une réponse majeure en direction des jeunes de 18-25 ans en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation (NEET). Ce dispositif expérimental est déployé dans le Nord à compter de septembre 2015 au profit de 1560 jeunes pour l'année 2015
- **Mobiliser le contrat d'insertion dans la vie sociale avec un objectif national de 20% de jeunes des QPV**
- **Mobiliser, selon les disponibilités, les crédits du BOP 102 pour financer des opérations de parrainage notamment au profit des résidents des QPV.** Un appel à projets régional sera lancé en 2015 par la Direccte sur les crédits du BOP 102 intégrant une dimension QPV pour apporter des solutions concrètes et efficaces aux publics confrontés à des discriminations à l'embauche et à un déficit de réseau professionnel. La reconduction de cet appel à projet sera conditionnée à l'inscription de crédits aux lois de finances ultérieures
  En 2014, la ML a été conventionnée par la DIRECCTE pour 15 entrées dans le parrainage. Toutefois, la ML a également mobilisé son réseau de parrains pour 32 autres jeunes, de niveau IV ou supérieur
- **Mobiliser, selon les disponibilités, les crédits du BOP 103 pour financer des conventions promotions de l'emploi au profit des résidents des QPV.**

3. **Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant l'accès à un 1er niveau de qualification, par une orientation renforcée des jeunes en grande difficulté vers les dispositifs 2ième chance :**

- **Financer et mobiliser les écoles de la 2ième chance avec un objectif national de 40% de jeunes issus des QPV**
- **Mobiliser les établissements Publics d'Insertion de la Défense (un établissement à Cambrai) avec un objectif national de 50% de jeunes des QPV**
- A noter également la mise en place annoncée d'un nouveau dispositif en 2015 de « **2ième chance** » confié à l'**AFPA** et s'appuyant sur une nouvelle prestation d'accompagnement global intégrant une solution d'hébergement, une formation, un appui social, pour les jeunes en grandes difficultés.

4. **Mobiliser l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) qui constitue un levier adapté aux besoins et aux profils des habitants des QPV les plus éloignés du marché du travail**

- **Sensibiliser les structures de l'Insertion par l'Activité Economique** lors des dialogues de gestion en fonction de leurs zones géographiques d'implantation et promouvoir leur développement en fonction des opportunités et crédits disponibles
- **Soutenir les actions de promotion et de facilitation de la clause d'insertion au niveau des territoires par les PLIE et/ou les maisons de l'emploi**
- Mobiliser, selon les disponibilités des crédits du BOP 103, le **dispositif local d'accompagnement (DLA)** pour soutenir les structures de l'Insertion par l'Activité Economique et les structures de l'Economie Sociale et Solidaire dans leur projets de développement d'activité et de création d'emploi dans les QPV.

5. **Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les quartiers prioritaires**

- Financer et mobiliser au niveau régional le dispositif **Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE) avec un objectif national de 11% de résidents des QPV** éloignés de l'emploi en orientant l'accès au dispositif aux porteurs de projets rencontrant les plus grandes difficultés d'accès au crédit bancaire
- Utiliser lorsque cela est possible les **fonds de la revitalisation** pour financer les créations d'emploi dans les QPV
- Mobiliser, selon les disponibilités, les crédits du BOP 103 pour financer des **conventions promotions de l'emploi** pour des projets de création et de développement d'activités économiques dans les QPV et notamment les GEIQ.

6. **Mobiliser les fonds européens au profit des quartiers politique de la Ville**

Les fonds européens pourront être mobilisés par les porteurs de projets sur :

- **Le PON « Emploi-Inclusion » 2014 - 2020 avec 10% des crédits délégués pour partie aux départements destinés aux QPV sur les axes prioritaires suivants :**
  1- Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer le partenariat
  2- Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels
  3- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion (géré en direct par les conseils généraux et les PLIE)

- **Les fonds dédiés à « l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes » (IEJ)**

Ce dispositif est cofinancé par le FSE et vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale en direction des jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation (« NEET »), inactifs ou chômeurs, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (10% des fonds dédiés)
L'État et la Région ont souhaité élaborer une stratégie d'intervention coordonnée à travers un appel à projets commun de lutte contre le chômage des jeunes en Nord Pas de Calais. Au total, ce sont près de 110 millions € qui seront orientés vers ces jeunes.
L'appel à projets s'adresse aux opérateurs de la formation et du suivi des jeunes (associations, organismes de formation, missions locales, collectivités territoriales...) et comprend deux volets :

- Accompagnement social et professionnel des jeunes NEET vers et dans l'emploi (volet géré par l'État)
- Accompagnement des jeunes NEET vers l'apprentissage (volet géré par la Région).

L'appel à projets a été lancé fin 2014 et concerne des actions qui devront être terminées au plus tard fin 2017. La Direccte assurera en lien avec le Conseil Régional et dans le cadre du Service Public pour l'Emploi, la promotion, l'instruction, le conventionnent et le suivi du dispositif.

Dans la mobilisation de ces dispositifs, la Direccte, sous l'autorité préfectorale, s'appuiera sur l'ensemble des partenaires et des opérateurs présents au SPE-P. En ce qui concerne l'accès à l'emploi, il s'agira notamment :

- **Des Missions Locales,** avec un financement contractualisé dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs qui fixe des objectifs de retour à l'emploi durable des jeunes accompagnés. Dans le cadre du conventionnement 2015, l'offre de service d'accompagnement vers et dans l'emploi des Missions Locales aura vocation à être davantage tournée vers les jeunes des QPV et être articulée avec celle de Pôle emploi et de l'ensemble des acteurs de proximité pour optimiser et sécuriser les parcours. Les Missions Locales désigneront notamment un correspondant « contrat de ville » chargé des relations avec les partenaires locaux du contrat, en particulier de façon à améliorer l'orientation des jeunes qui ne viennent pas spontanément vers elles

- **De Pôle Emploi** pour lequel la circulaire interministérielle N°CAB/2015/94 du 25 mars 1015 fixe également des orientations et des objectifs en faveur des QPV

- **Des PLIE** qui proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics très éloignés de l'emploi dont les résidents des QPV

- **Des Cap Emploi** qui proposent un accompagnement individualisé et renforcé des demandeurs d'emploi en situation de handicap dont les résidents des QPV.

Synthèse des principaux dispositifs de la politique de l'emploi mobilisables au 1er mai 2015 dans le contrat de ville avec le cas échéant, les objectifs chiffrés à atteindre en 2015

Synthèse des principaux dispositifs de droit commun mobilisables (*dans la mesure où les crédits sont prévus par Loi de finances*)

- ⇨ Les contrats aidés : emploi d'avenir, CUI-CAE, CUI-CIE, contrat « starter »
- ⇨ Le dispositif Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) cofinancé par le FSE
- ⇨ Le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)
- ⇨ Les contrats en alternance
- ⇨ Le nouveau dispositif « réussite apprentissage »
- ⇨ Les conventions de revitalisation
- ⇨ La Garantie jeunes
- ⇨ Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)
- ⇨ Le parrainage
- ⇨ Les conventions promotion de l'emploi (CPE)
- ⇨ Les écoles de la 2ème chance
- ⇨ L'EPIDE
- ⇨ L'Insertion par l'Activité Economique
- ⇨ La clause d'insertion
- ⇨ Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
- ⇨ Le Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE)
- ⇨ Les fonds européens : PON « Emploi-Inclusion » et fonds dédiés à l'IEJ

Synthèse des objectifs chiffrés à atteindre en 2015 en termes d'entrée des résidents des QPV dans les principaux dispositifs prévus par la circulaire interministérielle du 25 mars 2015 :

- ⇨ 36% de jeunes résidents des QPV dans les entrées en emploi d'avenir dans la région NPDC (30% au niveau national)
- ⇨ 15,6% des entrées CUI-CAE au profit des résidents des QPV dans la région NPDC (13% au niveau national)
- ⇨ 14,3% des entrées CUI-CIE au profit des résidents des QPV dans la région NPDC (13% au niveau national)
- ⇨ 40% de jeunes résidents des QPV dans les entrées dans le nouveau dispositif « réussite apprentissage » (objectif national)
- ⇨ 21% de jeunes résidents des QPV dans les entrées en Garantie Jeunes (objectif national)
- ⇨ 20% de jeunes résidents des QPV dans les entrées en CIVIS (objectif national)
- ⇨ 40% de jeunes résidents des QPV accueillis dans les Ecoles de la 2ème chance (objectif national)
- ⇨ 50% de jeunes résidents des QPV accueillis à l'EPIDE (objectif national)
- ⇨ 11% de résidents des QPV parmi les bénéficiaires de NACRE en ciblant prioritairement les porteurs de projet présentant les plus grandes difficultés d'accès au crédit bancaire (objectif national)

A noter que les données de suivi des dispositifs ne sont pas disponibles au niveau de chaque QPV. Certaines données sont disponibles au niveau des bassins d'emploi voire des communes. La Direccte s'engage à fournir les données dont elle disposera compte tenu des systèmes d'information existants ou à venir.

ENGAGEMENT

PÔLE EMPLOI

pôle emploi

1. Quels sont les axes, objectifs et sous-objectifs du DOS sur lesquels vous souhaitez vous mobiliser ?

Pôle emploi s'engage sur 3 axes de travail

- *l'accessibilité des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires*
- *l'accompagnement des demandeurs d'emploi (renforcer, adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la ville)*
- *la mobilisation de la politique de l'emploi*

L'axe du Document d'Orientations Stratégiques sur lequel Pôle emploi s'inscrit prioritairement est l'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités du territoire

Et les objectifs retenus sont les suivants :
Objectif 1.2.2 : Accompagner les jeunes vers l'entreprise et soutenir l'entreprenariat
Objectif 1.3.1 : Organiser les passerelles entre le monde de l'insertion et le monde économique pour professionnaliser les publics les plus éloignés de l'emploi
Objectif 1.3 : Développer les outils adaptés à la levée des freins : confiance en l'avenir, modes de garde et mobilité

2. Parmi ceux-ci, quelles sont vos priorités ?

Pôle emploi s'est engagé par le biais d'une convention interministérielle

- à la construction (élaboration et mise en œuvre)
- et au suivi (évaluation) des contrats de ville.

Pôle emploi sera signataire des contrats de ville et s'engage à :

- Faire partie des instances stratégiques

- Participer aux instances opérationnelles et techniques notamment celles dédiées aux questions d'emploi et de développement économique pour amener analyse du territoire et des problématiques et expertise technique.

- Suivre des indicateurs liés à l'emploi repris dans la convention d'objectif signée par Pôle emploi

- être force de propositions quant aux actions qui pourront faire l'objet d'un financement « quartier prioritaire »

3. Au regard des objectifs pour lesquels vous souhaitez vous mobiliser, selon votre domaine de compétences, quel est le droit commun que vous mobilisez ?
4. Comment définissez-vous votre droit commun « renforcé » ?

Ci-après, pour chaque axe, les actions de droit commun et de droit commun renforcé déployées sur le territoire.

Les engagements de Pôle emploi sont repris par items.

pôle emploi

I - L'accessibilité des services de Pôle emploi ou de ses partenaires dans les quartiers repérés et mobilisation de moyens humains :

	DROIT COMMUN	DROIT COMMUN RENFORCE
Accessibilité des services	- Sites Pôle emploi situés à proximité de certains quartiers prioritaires; faciles d'accès pour les résidents, notamment en transport en commun. - Accessibilité forte des services par le site www.pole-emploi.fr; véritable « télé-service » pour ses usagers.	- Signature de conventions Pôle emploi avec certaines cyber-bases (Guesnain et Auby signées et actives) et accompagnement des référents dans la connaissance du site internet Pôle emploi. - Conventions de co-traitance avec la Mission locale et CAP emploi implantés dans certains quartiers.

Engagement de Pôle emploi dans le cadre du Contrat de Ville:
Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires

Pôle emploi dispose de 2 implantations sur la CAD (Douai et Sin le Noble) accessibles via les services de transport en commun.
Pôle emploi travaille en partenariat avec plusieurs acteurs présents au sein des autres quartiers, notamment avec la Mission Locale (avec une délégation de services pour le suivi d'une partie des jeunes de moins de 26 ans).

Afin de renforcer encore l'accessibilité de ses services dans les quartiers prioritaires, Pôle emploi propose d'accompagner tous les personnels d'accueil présents au sein des quartiers (ex animateurs des quartiers, ...) à la connaissance de l'offre de services de Pôle emploi et notamment à la découverte de l'ensemble des nombreux services disponibles à distance (pôle.emploi.fr ....de l'inscription à l'indemnisation en passant par la recherche d'offre d'emploi ou la connaissance des dispositifs d'aide)

Cet accompagnement pourrait prendre la forme
- d'un développement des conventions de collaboration avec les cyber-bases ou cyber-espaces situés dans les quartiers
- d'une formation des agents d'accueil ou relais à la connaissance de l'offre de services de Pôle emploi

II - Accompagnement des demandeurs d'emploi

	DROIT COMMUN	DROIT COMMUN RENFORCE
Offre de service « Faire plus pour ceux qui en ont le plus	- Service d'accueil d'information et d'orientation - Accompagnement gradué selon 3 modalités *Suivi* : Aiguiller le demandeur dans sa recherche, transmettre des opportunités ou des offres Guidé : Appui plus régulier dans la recherche par des contacts plus personnalisés Renforcé : Appui soutenu dans la fréquence et la	- Des permanences existantes dans les quartiers par nos partenaires du SPO notamment les EIF - Une vigilance particulière pour proposer plus souvent un accompagnement renforcé aux demandeurs des quartiers

pôle emploi besoin »	nature - Accompagnement effectué par cotraitants de Pôle emploi (mission locale, Cap Emploi) - Partenariat avec la CCI/CMA pour la promotion de la création d'activité - Promotion de la VAE	Pour le Douaisis ; 17.3 % des demandeurs des Quartiers sont en accompagnement renforcé (16 % pour les autres Demandeurs) - Valorisation du dispositif NACRE
Moyens mobilisés (Prestations-aides-formation...)	- Prestations d'ateliers, d'accompagnement projet et recherche, d'évaluations. - Financement d'aides à la mobilité pour recherche, reprise, formation sous certaines conditions - Financement de formations individuelles et collectives. - Au 01/01/15, Pôle emploi sera opérateur du Conseil en Evolution Professionnel.	- Expérimentation de prestation STR spécifique jeunes ZUS - Des actions spécifiques menées en fonction du diagnostic territorial (ex : Plan de formation prioritaire, atelier sectoriel santé et transport) - Participation active à des actions financées CUCS (INITIATIVE EMPLOI)

Engagement de Pôle emploi dans le cadre du Contrat de Ville : **Renforcer, adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la ville**

Pôle emploi affecte ses ressources avec une attention particulière pour les agences concernées par les quartiers prioritaires (les renforts en CDI 2012 et 2013 ont été répartis entre les agences au regard du poids des quartiers ZUS soient 6 postes créés sur le Douaisis au titre de la Politique de la Ville).

Chaque personne inscrite à Pôle emploi dispose d'un conseiller référent avec un accompagnement gradué selon 3 modalités avec des fréquences et nature de contacts qui varient selon le besoin Pour certaines personnes, le suivi peut être confié dans le cadre de conventions de co-traitance à des partenaires tels que la Mission Locale pour les jeunes ou Cap Emploi pour les travailleurs handicapés.

Une attention particulière sera portée pour les demandeurs d'emploi habitant les quartiers prioritaires de sorte à ce que ceux-ci soient représentés au moins à la hauteur de leur poids dans l'accompagnement renforcé de Pôle emploi.

Pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires, Pôle emploi s'engage à

a) **Adapter certaines aides et prestations au regard des besoins des quartiers avec un assouplissement des critères d'éligibilité ou des dispositions plus favorables**

- Des périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel à volume horaire adapté à la population (immersion/évaluation au sein de l'entreprise)
- Des aides dérogatoires pour faciliter la reprise d'emploi
- La mobilisation de prestations expérimentales ou subvention (ex SPAM type taxi social)
- Ponctuellement l'animation d'ateliers ou évènementiels au sein des quartiers les plus représentatifs en termes de demande d'emploi (ateliers sectoriels sur les

métiers porteurs, ateliers marché du travail en lien avec les formations prioritaires, ateliers sur les Services à Distance)

b) <u>Développer des coopérations pour lever les freins à l'emploi</u>

- Travail en cours avec le Conseil Général pour proposer un accompagnement global (emploi/social)
- Rapprochement avec des animateurs de quartiers pour faire venir les jeunes notamment sur les actions proposées par Pôle emploi
- Renforcement des liens avec les acteurs du SPRO pour sécuriser les parcours d'orientation, formation, alternance
- Renforcer le partenariat avec les chambres consulaires et la BGE pour la promotion de la création et reprise d'activité au sein des quartiers

c) <u>Mettre en place des actions pour favoriser le recrutement des résidents des quartiers prioritaires par les entreprises</u>

si les conditions matérielles le permettent,

- organiser en partenariat des job-datings au sein des quartiers
- pour les recrutements en lien avec une clause sociale, localiser les opérations de recrutements au cœur des quartiers

III - Mobilisation de la politique de l'emploi

	DROIT COMMUN	DROIT COMMUN RENFORCE
	- Promotion des mesures pour l'emploi - <u>Partenariat</u> avec la CCI/CMA pour la <u>promotion de la création d'activité</u>	- Mobilisation des <u>contrats aidés</u> en faveur des publics en difficulté ou de bas niveau de qualification. Les demandeurs d'emploi habitant les QP font partie des publics prioritaires pour les EAV <u>*De janvier à juin 2014, ci-dessous le nombre de contrats signés (CUI CAE, CUI CIE, Emploi d'Avenir) pour le bassin du Douaisis:*</u> 1207 dont 9.8% de public des quartiers <u>*De janvier à juin 2014, part des demandeurs « ZUS » dans les Emplois d'Avenir pour le bassin du Douaisis*</u> : 9.9% de public ZUS Ponctuellement des actions développées au sein des quartiers <u>*Exemple*</u> : Dans le cadre de la <u>clause sociale IAE</u>, organisation de pré-recrutements délocalisés dans les quartiers - Promotion de l'alternance (salon, information directe au demandeur, travail de partenariat avec les animateurs des quartiers)

pôle emploi

***Engagement de Pôle emploi dans le cadre du Contrat de Ville* :**
Mobilisation de la politique de l'emploi

Mobilisation plus forte des « contrats aidés » vers les QP avec une cible nationale de 13 % des résidents dans les CUI CIE ET CAE, 30% des jeunes en emploi d'avenir.
L'objectif et la stratégie peuvent être revus lors d'un SPEL

- Renforcement des liens à réaliser avec les partenaires et les adultes-relais des structures de sorte à travailler plus en amont sur les recrutements des structures IAE.

- Pour lutter contre les discriminations et le déficit de réseau, exploiter le parrainage

Pôle emploi qui assure
- la prescription et la gestion des emplois aidés (CIE, CAE) et des contrats de génération
- la promotion des dispositifs d'alternance et emplois d'avenir

respecte les objectifs ou dispositions plus favorables prévues dans les textes pour la gestion de ces dispositifs (taux préférentiel, % de contrats dédiés aux quartiers prioritaires)

Pour renforcer la mobilisation de la politique de l'emploi au bénéfice des publics habitant les quartiers prioritaires,
Pôle emploi s'engage à
- Renforcer la communication autour des dispositifs de politiques publiques dans les quartiers (information directe ou via des relais présents dans les quartiers sur les mesures ou les formations ...)
- Valorisation auprès des employeurs potentiels des candidats résidant dans les quartiers (promotion de profils)
- Renforcer les liens avec les acteurs de l'IAE pour sécuriser les entrées et le suivi des parcours

5. De votre point de vue, sur la base de vos engagements, quels sont les objectifs opérationnels chiffrés à atteindre à l'échéance du contrat ? et ou annuellement ?

Pôle emploi suivra des indicateurs liés à l'emploi repris dans la convention d'objectif.
Pôle emploi s'engage à identifier la part des DE issus des QPV sur chacune des actions qu'elle met en place ainsi que de quantifier le nombre d'ateliers mis en place sur les quartiers (quartiers et fréquence à identifier) ainsi que le nombre de partenaires/relais formés aux services à distance.

pôle emploi

I - L'accessibilité des services de Pôle emploi ou de ses partenaires dans les quartiers repérés et mobilisation de moyens humains :

	DROIT COMMUN	DROIT COMMUN RENFORCE	ENGAGEMENTS
Accessibilité des services	- Sites Pôle emploi <u>situés à proximité</u> de certains quartiers prioritaires; faciles d'accès pour les résidents, notamment en transport en commun. - <u>Accessibilité</u> forte des services par le site www.pole-emploi.fr; véritable « télé-service » pour ses usagers.	- Signature de <u>conventions Pôle emploi avec certaines cyber-bases</u> et accompagnement des référents dans la connaissance du site internet Pôle emploi. - Conventions de co-traitance avec la Mission locale et CAP emploi implantés dans certains quartiers.	- Engagements respectés de la convention bilatérale sur <u>l'accessibilité des sites physiques</u> sur le territoire. - Le diagnostic ne mettant pas en évidence de problématiques d'accessibilité de nos services, il n'y aura <u>pas d'engagements dans de nouvelles « instances », « permanences »</u> ou création d'« Equipes spécifiques». Par contre, une communication est à renforcer sur l'accessibilité à notre offre de service à distance. - Engagement sur un <u>renforcement des liens avec des partenaires locaux recevant le public</u> et présents dans les quartiers (ex : Espaces Publics Numériques) pour accompagner la connaissance de notre Offre de service Internet.
Moyens humains mobilisés			- <u>Engagements</u> de la convention bilatérale <u>respectés</u> sur notre territoire_ <u>Exemples</u> Entre 2012 et 2013, 6 postes créés pour le Douaisis au titre de la politique de la ville. D'autres postes ont été crées compte tenu du contexte économique. Postes répartis en fonction du nombre de demandeurs résidents en ZUS. Les agences les plus concernées sont : Sin le Noble et Somain

pôle emploi

II - Accompagnement des demandeurs d'emploi

	DROIT COMMUN	DROIT COMMUN RENFORCE	ENGAGEMENTS
Offre de service « Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin »	- Service d'accueil d'information et d'orientation - Accompagnement gradué selon 3 modalités *Suivi* : Aiguiller le demandeur dans sa recherche, transmettre des opportunités ou des offres Guidé : Appui plus régulier dans la recherche par des contacts plus personnalisés Renforcé : Appui soutenu dans la fréquence et la nature - Accompagnement effectué par cotraitants de Pôle emploi (mission locale, Cap Emploi) - Partenariat avec la CCI/CMA pour la promotion de la création d'activité - Promotion de la VAE	- Des permanences existantes dans les quartiers par nos partenaires du SPO notamment les EIF - Une vigilance particulière pour proposer plus souvent un accompagnement renforcé aux demandeurs des quartiers Pour le Douaisis ; 17.3 % des demandeurs des Quartiers sont en accompagnement renforcé (16 % pour les autres Demandeurs) - Valorisation du dispositif NACRE	- Engagement semestriel à informer les partenaires des quartiers le souhaitant de l'évolution de l'offre de services de Pôle emploi - Mise en place d'une offre de services d'accompagnement intensif jeune. Engagement sur une information des jeunes des quartiers et proposition de bénéficier de ce service - Engagement de PE sur la création de nouvelles coopérations pour lever les freins à l'emploi (ex : Travail avec le CG, les CCAS, les syndicats de transports ou associations...)
Moyens mobilisés (Prestations-aides-formation...)	- Prestations d'ateliers, d'accompagnement projet et recherche, d'évaluations. - Financement d'aides à la mobilité pour recherche, reprise, formation sous certaines conditions - Financement de formations individuelles et collectives. - Au 01/01/15, Pôle emploi sera opérateur du Conseil en Evolution Professionnel.	- Expérimentation de prestation STR spécifique jeunes ZUS - Des actions spécifiques menées en fonction du diagnostic territorial (ex : Plan de formation prioritaire, atelier sectoriel santé et transport) - Participation active à des actions financées CUCS (INITIATIVE EMPLOI)	- Engagements sur mise en place de services ou actions ponctuels avec déplacement d'agents; sous forme d'ateliers, d'événementiels en lien avec le diagnostic de territoire et l'engagement des référents sociaux. - Engagements sur la mobilisation de prestations spécifiques en regard des besoins des territoires Exemples sur les 2 territoires CAD ET CCCO: Club sénior, subvention mobilité SPAM - Engagement sur le déploiement d'aides dérogatoires selon public et diagnostic territorial pour faciliter la reprise d'emploi ou l'entrée en formation. - Mobilisation de l'Evaluation en Milieu de Travail spécifique pour les demandeurs des Quartiers

pôle emploi

III - Mobilisation de la politique de l'emploi

	DROIT COMMUN	DROIT COMMUN RENFORCE	ENGAGEMENTS
Politique de l'emploi	- Promotion des mesures pour l'emploi - Partenariat avec la CCI/CMA pour la promotion de la création d'activité	- Mobilisation des contrats aidés en faveur des publics en difficulté ou de bas niveau de qualification. Les demandeurs d'emploi habitant les QP font partie des publics prioritaires pour les EAV *De janvier à juin 2014, ci-dessous le nombre de contrats signés (CUI CAE, CUI CIE, Emploi d'Avenir) pour le bassin du Douaisis:* 1207 dont 9.8% de public des quartiers *De janvier à juin 2014, part des demandeurs « ZUS » dans les Emplois d'Avenir pour le bassin du Douaisis* : 9.9% de public ZUS Ponctuellement des actions développées au sein des quartiers *Exemple :* Dans le cadre de la clause sociale IAE, organisation de pré-recrutements délocalisés dans les quartiers - Promotion de l'alternance (salon, information directe au demandeur, travail de partenariat avec les animateurs des quartiers)	- Mobilisation plus forte des « contrats aidés » vers les QP avec une cible nationale de 12 % des résidents dans les CUI CIE ET CAE, 30% des jeunes en emploi d'avenir. L'objectif et la stratégie peuvent être revus lors d'un SPEL. - Renforcement des liens à réaliser avec les partenaires et les adultes-relais des structures de sorte à travailler plus en amont sur les recrutements des structures IAE. - Pour lutter contre les discriminations et le déficit de réseau, exploiter le parrainage

ENGAGEMENT

DU CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI

Centre Hospitalier de Douai

Le Centre Hospitalier de Douai, service public en santé est un nouvel hôpital pivot du territoire, qui se caractérise par :

- 2 600 salariés soit le 1er employeur public de l'arrondissement ;
- 7ème établissement de la région ;
- 640 lits de MCO ;
- Un service d'urgences organisé en filière (adulte, pédiatrique, gynécologique) 69 000 passages en 2014 soit le 3ème établissement de la région pour le passage aux urgences. Le taux de recours aux urgences est très important lié à plusieurs paramètres – la « culture » du recours aux urgences des usagers, la difficulté d'acceptation des délais proposés par les médecins généralistes, la démographie difficile en médecine générale liée à aux départs non remplacés – des indicateurs de santé alarmant (le recours tardif aux soins);
- Un service de réanimation et service de soins de suite et de réadaptation ;
- Un plateau technique d'imagerie (1IRM, 2 scanner, 3 salles capteurs plans d'imagerie conventionnelle), un EHPAD de 240 lits

Les engagements sur les orientations stratégiques

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent 2015 – 2020, le Centre Hospitalier de Douai s'engage à se mobiliser sur

Orientation stratégique 2 : Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé

Objectif 2.1 Répondre aux enjeux de santé spécifiques liés à la précarité des habitants, au cadre de vie et à l'environnement des quartiers prioritaires du bassin minier
→ Action n°1 : Renforcer l'observation, le diagnostic territorialisé (identification et localisation des pathologies, comportements à risques, risques liés à l'environnement) **et la mise en réseau partenariale en matière de santé** par la création d'un Atelier Santé Ville à l'échelle de la CCCO, et favoriser ainsi une approche globale de la santé dans toutes les politiques publiques

→ Action n°3 : Développer l'interconnaissance des professionnels des secteurs sanitaire et social, afin d'améliorer l'information des publics sur les pathologies et l'accès aux soins, de faciliter le repérage et l'orientation des ménages les plus défavorisés vers les interlocuteurs adéquats, et d'assurer une prise en charge transversale et pluridisciplinaire des publics fragiles (notamment les plus de 75 ans en perte d'autonomie)

Objectif 2.2 Renforcer les actions de promotion de la santé → Action n°1 : Renforcer les actions de prévention à destination des adolescents et des jeunes (actions de prévention précoce autour du sommeil et de l'alimentation, actions de prévention primaire en direction des collèges et lycées sur les conduites à risques et l'addiction aux NITC, actions de sensibilisation à la sexualité et à la vie affective, actions autour de l'estime de soi et du rapport au corps en particulier pour les filles) **et imaginer des démarches innovantes dans la façon de leur adresser les messages de prévention**
→ Action n°2 : Développer les actions intergénérationnelles (dont parents-enfants) autour des questions de santé, et plus particulièrement des problématiques de l'hygiène alimentaire et de la pratique sportive, en s'appuyant notamment sur les publics adultes fréquentant les structures de proximité, clubs sportifs et jardins partagés, et sur les manifestations locales attirant un public familial (organisation d'actions collectives et ludiques dans le cadre de la manifestation Nos quartiers d'été ou de la Fête de la Gastronomie par exemple)

Objectif 2.3 Améliorer l'accès et le recours effectif aux soins dans les quartiers
→ Action n°1 : Diffuser largement un « guide de la santé » réalisé en partenariat avec les acteurs du champ socio-médical, qui recense l'offre de soins existante, informe sur les moyens de transport pour y accéder (transports en commun, aides financières, service d'accompagnement aux consultations, etc.), et sensibilise enfin à l'accès aux droits de santé

→ **Action n°2 : Renforcer l'interconnaissance et le partenariat local entre professionnels de la santé** (médecins, infirmières, acteurs associatifs...), afin de garantir une orientation des publics au plus près de leurs besoins

→ **Action n°3 : Lever les freins financiers à l'accès aux soins,** en développant des solutions innovantes (un contrat collectif mutuelle santé porté par l'intercommunalité, par exemple)
→ **Action n°4 : Faire connaître aux jeunes l'offre existante en matière d'accueil et d'écoute sur les problématiques santé**, pour favoriser l'accompagnement des victimes de violences et de harcèlement, et renforcer la prise en charge des jeunes en dépression (ou rencontrant plus largement des problèmes de santé mentale)

→ **Action n°5 : Aller à la rencontre des habitants les plus isolés,** à travers notamment des interventions de terrain (du type consultations de dépistage itinérantes et actions de médiation santé, dans des lieux non stigmatisant) et la mise en place de « relais » (parmi les acteurs de proximité et la population, par exemple)

Dans les contributions du Centre Hospitalier : (en fonction des ressources médicales mobilisables)
- Mettre à disposition le personnel soignant pour réaliser des dépistages lors des actions à proximité des lieux de vie
-
- L'engagement des praticiens hospitaliers : dans les actions d'éducation à la santé, dans les formations à l'approche santé des bénévoles et professionnels sociaux, dans l'organisation des circuits courts de prise en charge
-
- Les supports de communication sur les services à disposition des usagers du territoire

Les objectifs opérationnels chiffrés
- A la fin du contrat de ville 2020
  - **Diminuer de 15%** le taux d'usagers ayant déclaré renoncer aux soins (24% actuellement dans les quartiers prioritaires)
  - **Permettre à 5000 usagers** en difficulté de santé de bénéficier d'actions de dépistage et d'accès à des soins spécialisées dans les quartiers prioritaires et en veille des 2 EPCI.

ENGAGEMENT

DE LA MJSVA

INSTRUCTION DES DOSSIERS POLITIQUE DE LA VILLE ET MOBILISATION DES CREDITS DE DROIT COMMUN POLITIQUE DE JEUNESSE (BOP 163)

DDCS 59 - MISSION JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

- NOTE AUX DELEGUES DU PREFET -

A- ELEMENTS DE CONTEXTE

1) cadres "politiques"

a) Directive Nationale d'Orientation 2015

5 grands objectifs structurant
- conforter le rôle de l'Etat comme garant de la cohésion sociale et territoriale
- contribuer au développement et au maintien de l'emploi et des qualifications
- prévenir les ruptures sociales et accompagner les publics fragiles et les jeunes
- garantir la sécurité de nos concitoyens (sécurité et la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs. Contrôle de la conformité et de la qualité des missions du service civique.)
- valoriser et optimiser l'action des services du réseau JSCS (Privilégier l'adéquation missions - moyens)

et dans ce cadre "Assurer la montée en charge des dispositifs relatifs à l'engagement (service civique, soutien aux organisations de jeunes, autonomie des jeunes et accès à la citoyenneté etc.) et à la mobilité des jeunes qu'elle soit sociale, européenne et internationale".

b) Convention d'objectif signée entre le ministère de la ville et les ministères des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013)

Les jeunes sont surreprésentés dans les quartiers de la politique de la ville par rapport aux autres territoires. Plus souvent frappés par l'échec scolaire, les difficultés d'accès à l'emploi et la précarité, les jeunes des quartiers populaires se distinguent également par de nombreux talents et potentiels.

3 axes de contribution
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports proposés et d'accès aux clubs
- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes
- Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité

2) Ressources humaines DDCS mobilisables dans le cadre d'une instruction Politique de la ville

- 2014 : 6 CEPJ pour 351 actions (21% des actions instruites relèvent d'une 1ère programmation)
- 2015 : 4 CEPJ soit - 2 CEPJ représentant 46 % des dossiers instruits en 2014

3) les ressources financières (BOP 163)

2015 - Dialogue de gestion : 405 000 € susceptibles d'être affectés au profit des politiques de jeunesse - PEDT, action citoyenne, CLAP - et de vie associative développées dans le département du Nord (461 300 € en 2014 dont 28 000 € à titre exceptionnel), soit - 12%.
2014 : mobilisation dans le cadre d'un appel à projet 157 demandes - 116 éligibles et instruites (en sus des CUCS) et 105 financées.

B- QUELLES CONSEQUENCES ?

1) Instruction des dossiers politique de la ville

La DDCS (MJESVA) se positionne comme un service ressource mobilisable par les délégués du Préfet et principalement pour les actions nouvelles.
Les agents qui le composent font l'objet de l'organigramme présenté en annexe N°1.

2) Condition, Cible, Objet et modalités de financement (BOP 163)

a) 2 Critères d'éligibilité :

Le projet doit être porté par une association de jeunesse disposant d'un agrément "jeunesse éducation populaire" et les actions doivent bénéficier principalement aux 14-25 ans domiciliés dans un quartier politique de la ville ou de veille.

b) Objet

Les projets doivent œuvrer en faveur de l'engagement citoyen et associatif et de la mobilité des jeunes, positionnant clairement ces derniers en situation de partenaires et d'acteurs des interventions les concernant.
A titre d'exemple, le championnat d'Europe de football organisé en France en 2016 (les stades Pierre Mauroy de Lille et Bollaert - Delelis de Lens accueilleront plusieurs rencontres) pourra être appréhendé comme un vecteur d'actions contribuant à la cohésion sociale.

c) Modalités

Le retour des dossiers est demandé pour le 10 avril. L'instruction doit permettre une mise en paiement des subventions à partir du mois de mai.
Les associations sollicitant une aide financière devront être fortement incitées à recourir à E-Subvention pour déposer leur demande.
Un pré affectation financière pour chacun des arrondissement (à différencier d'un droit de tirage) est définie sur la base des enveloppes budgétaires exposées en annexe N°2.

Circulation des dossiers :

- Envoi de l'appel à projets aux structures par la DDCS, avec copie aux délégués du Préfet pour qu'ils puissent relayer les informations auprès des structures de leurs territoires
- La remontée des dossiers à la DDCS se fera par les EPCI qui gèrent également la programmation politique de la ville
- L'instruction des dossiers sera faite pas la DDCS. Une fois la programmation validée, elle vous sera communiquée au PDEC ainsi qu'aux Sous-Préfets d'arrondissement pour information.

C- POUR ALLER PLUS LOIN QUE LE BOP 163

1) Politique de jeunesse et vie associative

a) FONJEP (BOP 163)

C'est une aide à l'emploi socio-éducatif (7 300 € annuel versé sur une période de 3 ans) dont l'objet est de faciliter la rétribution de personnels permanents employés par des mouvements de jeunesse, des associations d'éducation populaire.
La disponibilité du nombre de poste justifie qu'un contact entre le délégué du préfet et l'interlocuteur DDCS soit établi si tôt le repérage d'un bénéficiaire potentiel réalisé.

b) le Service civique

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme; Il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Le service civique fait l'objet d'une indemnité versée par l'Etat d'un montant minimum de 467 euros par mois

2) Politiques sportives

Le *CNDS* (Centre National pour le Développement du Sport) a pour mission de contribuer :
- à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive et notamment des publics des quartiers, des publics féminins et des publics en situation de handicap
- à la politique de santé publique,
- au soutien direct à l'emploi
- à la mise en œuvre du plan « Apprendre à nager »

Le CNDS peut être en 2015 mobilisé en faveur des clubs sportifs locaux, dotés d'un projet associatif, affiliés à une fédération sportive ayant délégation et disposant de l'agrément sport.

Ne pas hésiter à inviter les clubs locaux à prendre l'attache de leur comité départemental.

Calendrier CNDS

- Communication des directives CNDS au mouvement sportif le 09/02/2015
- Retour des dossiers de demandes d'aide financière "actions traditionnelles" pour le 10/03/2015
- Communication de l'intérêt pour une aide à la création d'un emploi CNDS pour le 20/02/2015
- Retour du dossier de demande d'aide financière emploi CNDS pour le 27/03/2015
- Mise en paiement à partir de juin 2015
- Retour des dossiers Accompagnement Éducatif sportif pour le 14 septembre 2015

D- COMPLEMENT D'INFORMATION : DES PARTENAIRES DE LA DDCS

1) Liste des bénéficiaires d'une aide financière imputée sur le BOP 163 en 2014 et des partenaires usuels de la DDCS

Ces associations seront informées par les soins de la DDCS des nouvelles modalités de mobilisation des crédits de droits commun et invitées à prendre l'attache du délégué du préfet et/ou de la collectivité locale (à débattre).

2) Réseaux de la DDCS

Pour déployer son action, la DDCS dispose notamment de deux réseaux de proximité :
- celui des Pôles Ressources et d'Aide à la Vie Associative : les **PRAVA** (Annexe N°3) accueillent, informent écoutent et accompagnent les associations (aide à la création, à la formation, au projet)-
celui des Points Information Jeunesse : les **PIJ** (Annexe N°4) assurent une mission polyvalente d'information, d'orientation et d'accompagnement auprès des jeunes. Ils dispensent une information, "pratique, complète, impartiale, exacte, actualisée et gratuite".

ANNEXE N°2

PREAFFECTATION 2015
DES CREDITS DU BOP 163

Arrondissements	Avesnes sur Helpe	Cambrai	Douai	Dunkerque	Lille	Valenciennes
Pré affectation	35 000 €	35 000 €	35 000 €	45 000 €	170 000 €	50 000 €

Les sommes mentionnées sont à appréhendées comme des points de repère. Elles ne peuvent pas toutefois être considérées comme un droit de tirage et ne prévalent donc en rien des décisions qui pourront être adoptées à l'issue de l'instruction.

ENGAGEMENT

DE LA DRAC NORD-PAS-DE-CALAIS

Engagement et contribution de la DRAC Nord-Pas-de-Calais

A l'instar des précédents contrats de ville, la DRAC accompagne les collectivités dans leur dynamique favorisant l'accès à la culture des publics qui en sont le plus éloignés.

Pour ce faire les établissements labellisés par le ministère, les structures subventionnées par la DRAC, les équipes artistiques ont pour objectif, inscrit dans le cahier des charges de leur projet, de permettre aux différents publics issus de la géographie prioritaire d'accéder prioritairement aux contenus de leur offre culturelle et artistique.

Ces établissements, structures ou équipes doivent permettre l'élaboration d'actions spécifiques à l'endroit de ces publics.
Ces actions doivent être élaborées dans le cadre d'un partenariat avec la sphère sociale et éducative afin de mieux répondre aux attentes des publics concernés.

La DRAC mobilise des crédits de droit commun à destination de ces différents partenaires.
La masse financière créditée pour appuyer cette politique est variable selon les exercices budgétaires et les territoires concernés.
Cette aide, également variable selon les propositions faites par ces acteurs, concerne l'intégralité des territoires relevant du territoire d'intervention, avec une discrimination positive, un effort particulier pour les quartiers en contrat unique.

La DRAC souhaite élaborer un partenariat avec les collectivités, les secteurs géographiques concernés par le contrat unique.
Celles-ci peuvent bénéficier de résidences Artiste Rencontre Territoire, spécifiques à la politique de la ville, nommées QU(ART)IER.

Ces résidences font l'objet d'un accompagnement financier de la DRAC et de celui de l'État dans le cadre de la programmation du contrat unique. Ces résidences sont élaborées conjointement par tous les partenaires concernés par la problématique et sont appuyées par l'ingénierie de la DRAC.

La communauté d'agglomération de Dunkerque s'est inscrite dans une dynamique d'éducation artistique territoriale: le C.L.E.A (Contrat Local d'éducation Artistique).
La DRAC accompagne la collectivité dans la mise en œuvre de ce programme d'intervention et finance plusieurs résidences à ce titre.

Dans le cadre de cette politique d'éducation et de sensibilisation artistique et culturelle, la prise en compte spécifique des habitants, notamment des plus jeunes, des quartiers relevant de la géographie prioritaire fait l'objet d'une discrimination positive.

ENGAGEMENT

DE LA DTPJJ NORD

Les engagements de la DTPJJ Nord dans le contrat de ville

Les engagements de la DTPJJ se basent sur la déclinaison de la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 passée entre la ministre de la Justice et le ministre délégué à la ville. Les engagements dépassant ce cadre et valorisables au titre de la mobilisation du droit commun renforcé sont les suivants :

La DTPJJ Nord, dans une optique de **prévention de la délinquance**, prévoit de poursuivre, voire de développer dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à certains dispositifs partenariaux : -en lien avec l'EN, la PJJ contribue aux classes relais, dispositif visant la prévention du décrochage scolaire, par le biais essentiellement de temps d'intervention de personnels (une convention départementale formalisant ce partenariat est en cours de rédaction) ;
-en lien avec le CDAD, la PJJ mobilise ses personnels dans le cadre d'actions de sensibilisation au droit et à la citoyenneté, pour l'instant essentiellement en direction des jeunes scolaires ;
-en lien avec le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, la PJJ cofinance des actions dédiées aux jeunes sous main de justice par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels.
En termes de perspectives potentielles, il est à noter :
-d'une part, qu'afin de favoriser les actions partenariales et dans un cadre conventionnel à construire, la PJJ a la possibilité de mobiliser 30% des places des Unités Educatives d'Activités de jour au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires, des jeunes décrocheurs ou des jeunes des missions locales en dehors de tout mandat judiciaire ; et
-d'autre part que la PJJ a pour objectif, dans la mesure de ses possibilités, de développer le cofinancement, par le biais de temps d'intervention de professionnels, d'actions de prévention de la récidive et d'actions de sensibilisation à la citoyenneté dédiées aux mineurs sous main de justice.

Par ailleurs, afin de **faciliter aux mineurs sous main de justice l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs**, la DTPJJ Nord prévoit de poursuivre, voire de développer dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à certains dispositifs partenariaux :
-en lien avec la DRAC, la PJJ cofinance des « missions d'artistes en résidence » dédiées au public sous main de Justice par le biais de la mise à disposition d'encadrants et par l'octroi d'un financement annuel départemental d'un montant de 7500 euros (ce partenariat est formalisé dans une convention régionale) ;
-en lien avec le dispositif Ville Vie Vacance, la PJJ cofinance des actions dédiées aux jeunes sous main de Justice par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels (cela y compris au sein de l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs de Quiévrechain).
En termes de perspectives potentielles, la PJJ a pour objectif, dans la mesure de ses possibilités, de développer le cofinancement, par le biais de temps d'intervention de professionnels, d'activités socio-éducatives dédiées aux mineurs sous main de Justice.

Enfin, afin de **faciliter aux mineurs sous main de justice l'accès au dispositif de droit commun de l'Insertion sociale et professionnelle**, la DTPJJ Nord s'est fixée les axes de travail suivant : .systématiser les conventions avec les missions locales sur la base d'une convention cadre avec l'Animation Régionale des Missions Locales (convention en cours d'élaboration) ;
.en lien avec la DIRECCTE, organiser la participation de la PJJ aux Commissions Départementales et Locales d'Attribution et de Suivi de la Garantie Jeune ;
.dans le cadre des objectifs régionaux du plan priorité jeunesse et en lien avec la DDCS, développer l'accès des jeunes sous main de justice au dispositif service civique ;
.en lien avec la déclinaison régionale du plan de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, contribuer à développer les actions visant l'acquisition des savoirs de base

au bénéfice des jeunes sous main de justice, notamment en cofinançant des actions par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels.

Emmanuelle Boidin, Conseillère Technique, DTPJJ Nord

ENGAGEMENT

DE LA DRJSCS

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion
Sociale Nord-Pas-de-Calais

Pôle Cohésion Sociale
Mission politique de la ville,
Intégration et promotion de
l'égalité
Affaire suivie par :
Kag SANOUSSI
Tél : 03.20 14 91 12
Courriel : drjscs59-cohesion-sociale@drjscs.gouv

Lille, le 18 mai 2015

CONTRIBUTIONS AU CONTRAT DE VILLE

Préambule

les Directions Régionales de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale sont chargées, au regard de la Directive Nationale d'Orientation 2015, des politiques de cohésion sociale, du droit des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, ainsi que de la circulaire du Premier Ministre N°5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération, de la mise en œuvre de la politique de la ville à l'échelle régionale en complément et en articulation des niveaux départementaux. Elles mènent cette mission sous l'autorité des Préfets de région et en lien avec les SGAR.

Dans le cadre de l'élaboration des contrats de ville, la DRJSCS, au regard de ses différentes missions, de la déclinaison de certaines des douze conventions interministérielles relatives à la politique de la ville, apporte sa contribution à deux niveaux :

- Une contribution d'ordre général à travers les trois piliers du nouveau contrat de ville : cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain.
- Une contribution spécifique à travers des fiches thématiques.

Ces différentes contributions dont la majorité relève des cadres de références, des circulaires, des conventions, etc. ont vocation à figurer dans les différents contrats de ville.

I- Contribution globale

1) Sur le pilier « cohésion sociale »:

La DRJSCS s'engage à accompagner et soutenir les programmes qui visent à:

- Prévenir et lutter contre les discriminations, à travers des plans luttes intégrés aux contrats de ville (cf. cadre de référence lutte contre les discriminations) en outillant les acteurs (services de l'Etat, Collectivités, EPCI, Ville...)

- Développer "la mixité égalitaire", programme d'éducation populaire qui vise l'Egalité Femme/Homme, Fille/garçon en partenariat avec les DDCS, l'Education Nationale, et la DRDFE

- Favoriser l'accès aux droits et aux services à travers la médiation sociale, la formation des adultes relais, l'impulsion d'actions innovantes (logement, santé, pratiques sportives)

- Promouvoir la citoyenneté à travers l'apprentissage du français (pratiques langagières, classes prépa...)

- Soutenir et accompagner les associations afin qu'elles bénéficient du " choc de simplification" (fonjep, conventions pluri-annuelles...)

- Promouvoir la diversité culturelle et valoriser le patrimoine culturel commun et l'émergence artistique sur ce sujet (mémoires et histoires des immigrations) en prenant en compte l'interculturel

2) **Sur le pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi»,**

La DRJSCS est mobilisée pour co-produire une stratégie territoriale en faveur de l'emploi des jeunes (école de la deuxième chance, parrainage, service civique, ...)

3) **Sur le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »,**

La DRJSCS s'engage à apporter son soutien et son expertise aux initiatives visant à :

- Qualifier les structures de proximité qui mobilisent les habitants pour contribuer au maintien du lien social

- Observer, analyser et outiller les partenaires de la politique de la vielle sur des thématiques expérimentales ou innovantes

II- Contribution spécifique

Au regard des différentes missions qu'elle mène à l'échelle de la région, la DRJSCS, en lien avec les équipes des DDCS met à la disposition des EPCI des fiches thématiques susceptibles de figurer dans les contrats de ville :

Fiche 1 : Jeunesse-Mobilité internationale (+ annexe)
Fiche 2 : Lutte contre les discriminations
Fiche 3 : Lutte contre la pauvreté

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nord-Pas-de-Calais
35, rue Boucher de Perthes – 59044 LILLE Cedex
Tél : 03.20.14.42.42 - Fax : 03.20.14.43.00 – www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr

Fiche 4 : Service civique
Fiche 5 : Economie Sociale et Solidaire
Fiche 6 : Sport et citoyenneté.
Fiche 7 : Développement de la vie associative dans les quartiers de la politique de la ville.

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nord-Pas-de-Calais
35, rue Boucher de Perthes – 59044 LILLE Cedex
Tél : 03.20.14.42.42 - Fax : 03.20.14.43.00 – www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr